

#### **REÇU EN PREFECTURE**

Le 04 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-242500361-20250626-D202500176I0-DE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



## Conseil de Communauté

Publié le : 04/07/2025

<u>Séance du jeudi 26 juin 2025</u>

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOL!, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON (à compter de la question n°6), Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chaucenne: M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Deluz: M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Francis: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Vincent FIETIER, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Besançon: M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champoux: M. Romain VIENET, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Gennes: M. Jean SIMONDON, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, Larnod: M. Hugues TRUDET, Mamirolle: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick

CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Pirey: M. Patrick AYACHE, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Saint-Vit; M. Pascal ROUTHIER, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Vieilley: M. Franck RACLOT, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : Besançon : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZAL! (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, Champagney : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, Devecey: M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, Gennes: M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Grandfontaine: M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, Mazerolles-Le-Salin ; M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, Pirey : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Vaire: Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00176

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

1

## Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Anne OLSZAK secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 22 mai 2025.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 91

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance.

Pour extrait conforme, La Présidente.

Anne OLSZAK U

Conseillère Communautaire

Anne VIGNOT Maire de Besançon



# PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

#### Séance du jeudi 22 mai 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice: 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35

La séance est ouverte à 19h25 et levée à 21h58

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Nicolas BODIN, M. Francois BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Busy: M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chaucenne: M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Cussey-Sur-L'Ognon: M. Jean-François MENESTRIER, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: Mme Laetitia LARROCHE (suppléante), Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Franois: M. Emile BOURGEOIS, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à compter de la question n°14), Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Dominique LHOMME (suppléant), Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Marvse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Besançon: Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN Beure: M. Philippe CHANEY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Chaleze: M. René BLAISON, Champoux: M. Romain VIENET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Gennes: M. Jean SIMONDON, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, Larnod: M. Hugues TRUDET, Mamirolle: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote: Besançon: Mme Anne BENEDETTO à Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Cyril DEVESA à M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Denis JACQUIN, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Florent BAILLY (à compter de la question n°23), M. Christophe LIME à M. Frank LAIDIE, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Chevroz: M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, Gennes: M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous invite à prendre place afin que nous puissions commencer.

## 1ère PARTIE – PRESENTATION DES STRUCTURES ASSOCIEES

Vous savez que c'est un moment tout à fait singulier, le moment où on reçoit l'ensemble de nos partenaires, avec une forme d'exercice qui consiste à être dans une espèce de rapport d'activité et surtout un temps d'échange. Donc, je vous invite bien sûr tous à poser les questions que vous souhaiteriez poser à nos partenaires.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Présenté par M. Stéphane BEAUDOUX (Contrôleur général)

Nous allons commencer par nos amis les sapeurs-pompiers – Monsieur BEAUDOUX. Catherine est aux côtés du SDIS parce que membre, avec M. TAILLARD, du Conseil d'administration et très assidus tous les deux à la vie du SDIS. C'est pour nous vraiment un organe essentiel, il faut le dire comme quand on parle d'un organe vivant, vous êtes vraiment un organe essentiel de la vitalité de notre territoire, et puis aussi de ce que vous pouvez apporter à nos populations.

Je vous laisse la parole pour la présentation que vous allez faire. Est-ce que tu veux dire un mot avant ou après, Catherine ? Pardon, excusez-moi Monsieur BEAUDOUX.

Mme BARTHELET.- Bonsoir à tous. Bienvenue au Contrôleur général. Merci beaucoup à lui d'accorder son temps à notre instance parce qu'on sait qu'il est compté. Et merci à lui pour la façon de nous accueillir dans ce Conseil d'administration parce que c'est toujours un moment où on a beaucoup d'explications. Et je dois dire que quand on se sent dans de bonnes dispositions au moment où on prend des délibérations qui sont importantes, on a vu notamment sur les délibérations financières, sur l'équilibre financier et la répartition dans les territoires et les décisions qu'on est amené à prendre sont importantes aussi, bien entendu pour notre santé et notre sécurité. Et on voit qu'il y a des évolutions constantes.

On voulait – j'associe bien sûr Fabrice à mes côtés – saluer tout ce travail qui est effectué dans de très bonnes conditions. Fabrice participe à beaucoup d'instances aussi qui ont attrait à la gestion du personnel, la DRH. Et on voit aussi avec quelle bienveillance toute cette structure travaille, parce que c'est aussi très compliqué de travailler à la fois avec des professionnels, mais surtout de nombreux pompiers volontaires.

Je pense que vous l'aborderez aussi. Enfin c'est compliqué de tout aborder en dix minutes, mais, j'imagine, vous allez essayer de faire le maximum pour aussi dire qu'on a besoin de recrutement, toujours, pour toutes nos casernes. Mais un travail est fait, je trouve, de qualité et de rigueur et de partage dans cette instance du Conseil d'administration du SDIS. C'est pourquoi on est content avec Fabrice d'y participer avec beaucoup d'engagement. En tout cas, on essaie d'être à vos côtés au mieux. Et encore merci pour toutes les explications qui sont données parce que par exemple, pour ma part, je préside la commission d'appel d'offres et vous pouvez bien imaginer que quand il faut valider l'achat de certains matériels ou dispositifs très spécifiques, heureusement que nous avons un appui technique conséquent pour nous aider à faire les bons choix, y compris des choix nouveaux de matériels rétrofités.

On n'aura pas tout le temps d'aborder tous les sujets ce soir, mais des efforts conséquents sont faits pour alléger autant que possible les charges, sans mettre à mal bien sûr la sécurité, que ce soit du personnel ou des personnes d'une manière générale.

Merci encore pour tout ce travail notamment qui a été fait dans le cadre du SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) qui a été partagé avec les instances d'élus aussi. Merci.

M. BEAUDOUX.- Merci beaucoup pour votre invitation, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires, bonsoir.

Alors avant de vous parler de l'activité du SDIS, vous rappeler ce qu'est le SDIS en quelques mots et en quelques chiffres :

Le SDIS, ce sont 3 100 agents de trois statuts différents. Nous sommes les sapeurs-pompiers héritiers de la Garde nationale qui avait été créée par le pouvoir révolutionnaire et nous continuons à fonctionner, on va dire, de la même façon, contrairement aux Armées qui se sont très largement professionnalisées puisque 80 % de nos effectifs sont issus de citoyens engagés, en fait, de citoyens qui librement prennent un engagement chez nous, un contrat de 5 ans, renouvelable tous les 5 ans, pour porter secours à leurs concitoyens.

Nous avons d'ailleurs sur ces 2 600 volontaires, 180 officiers de santé, c'est-à-dire des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des psychologues qui interviennent avec nous, qui sont sapeurs-pompiers avec nous. Et puis 420 professionnels, dont sept officiers du service de santé, et 110 cadres en soutien. Puisque sans les services de soutien que sont les services administratifs et techniques, nous ne pourrions pas faire nos interventions ; ils sont issus des filières, tout simplement, administrative et technique.

Et puis nous avons une relève, aussi, dont nous sommes très fiers. Ce sont les 350 jeunes sapeurs-pompiers qui sont répartis sur le département en 19 sections, qui sont des jeunes de 12 et 16 ans, qui pendant quatre ans vont faire à la fois un apprentissage de la vie en collectivité. Un apprentissage technique : on va leur apprendre à lutter contre un incendie, à secourir une personne. Ils vont faire de l'ordre serré, de l'instruction civique, etc. Et au bout de leur quatrième année, lorsqu'ils auront réussi leur brevet national, ils pourront être intégrés comme sapeur-pompier volontaire. C'est une très belle école de la vie dont nous sommes très fiers.

Nous avons une réserve. Nous avons créé aussi il y a quelques années une réserve citoyenne des sapeurs-pompiers, puisque partant du constat que nos anciens qui arrivaient à la limite d'âge n'avaient pas envie de décrocher de notre famille si j'ose dire, en fait, ont voulu rester. Ils sont restés, non plus sur des missions opérationnelles puisqu'ils ne sont plus sapeur-pompier, mais en tout cas sur des missions de soutien logistique. Ce qui fait que c'est un des services publics les plus intergénérationnels puisqu'on part des jeunes à 12 ans jusqu'aux anciens, jusqu'aux seniors et seniors Plus.

Le SDIS est d'abord un corps départemental de sapeurs-pompiers qui est organisé essentiellement sur 12 compagnies depuis une réorganisation profonde que nous avons faite l'année passée, qui partait du constat que les sapeurs-pompiers volontaires avaient besoin, et notamment les chefs de centre de sapeurs-pompiers volontaires, de beaucoup plus d'appuis administratif, technique, managérial. Et nous avons dissous les trois groupements territoriaux qui existaient pour créer 12 compagnies de proximité. Alors, ça a été un grand changement. Il y a eu plus de 80 mobilités d'officiers professionnels sur le département. Il a fallu pour certains réapprendre de nouvelles missions, mais en tout cas, c'était une nécessité pour mieux nous occuper de nos sapeurs-pompiers volontaires, justement. Et puis c'est effectivement quelque chose qui fonctionne très bien.

Et donc la chance d'être organisé essentiellement à base de pompiers volontaires nous permet d'avoir un maillage territorial très serré puisque nous avons 70 casernes et de porter secours dans des délais qui sont évidemment adaptés à la lutte contre un incendie ou un secours d'urgence à personne.

Évidemment, si les sapeurs-pompiers étaient entièrement professionnalisés en termes de moyens, nous serions bien incapables d'être présents dans 70 casernes sur le territoire national.

Un budget de 79 M€ annuellement. Alors, je précise 60 M€ sur le fonctionnement en 2025, mais il faut que vous sachiez que c'est un budget de fonctionnement qui est extrêmement rigide dans la mesure où 82 % de ce budget est composé de la masse salariale (masse salariale au sens large, c'est-à-dire y compris les indemnités aux pompiers volontaires).

C'est un budget où le choix des élus est relativement limité en termes de décision fonctionnelle.

En termes de cœur de métier, nous suivons les 15 000 établissements recevant du public du département. 1 800 seulement en visites périodiques, mais en tout cas à l'ouverture, nous étudions tous les dossiers. Et puis sachez que nous recevons près de 200 000 appels sur nos lignes d'urgence, le 18, la ligne de feu, et puis le 112, le numéro européen, puisque dans le département du Doubs, le 112 tombe exclusivement à notre centre opérationnel pour 35 000 opérations de secours.

Alors, vous voyez qu'il y a un gros différentiel entre 35 000 opérations pour 200 000 appels de secours. C'est tout simplement qu'un appel de secours n'engendre pas forcément une intervention des sapeurs-pompiers derrière, soit parce qu'on arrive à trouver une solution avec le requérant, soit parce que ça peut concerner éventuellement un autre service, ou tout simplement parce que nous sommes un département touristique et ça peut concerner des touristes qui ont l'habitude, eux, de faire le 112, y compris pour une panne de véhicule, et donc nous les retransmettons sur les services concernés.

Et sachez que chaque année, nous prenons en charge dans nos ambulances plus de 33 000 victimes avec des détresses plus ou moins graves. Mais en tout cas c'est une partie importante de la population. Alors, Monsieur le Vice-Président aux Finances est suffisamment éloigné pour que je puisse dire, pour le coût modique de 89 € par habitant. Donc, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement de compte administratif à compte administratif. Alors, quand je dis un « coût modique », il faut faire le rapport avec d'autres services publics de sécurité qui sont, eux, majoritairement professionnalisés, où les coûts sont bien supérieurs.

Et puis, il faut aussi faire le lien avec ce que nous sauvons chaque année, à la fois en termes de personnes, en termes de biens puisque quand nous nous intervenons sur un feu d'usine, nous sauvons des emplois, nous sauvons un outil de production, nous sauvons des biens d'habitation, etc.

Et puis la protection de l'environnement également, puisque pas plus tard qu'hier, nous sommes intervenus sur une pollution dans le Doubs, pour réduire cette pollution. C'est à mettre en perspective, en fait, quand on parle de coût des services publics en général.

Alors évidemment, on parle de GBM, donc on fait un zoom sur GBM.

Je vous parlais de 35 000 interventions. Pas tout à fait, mais vous voyez le grand territoire de GBM représente plus de 36 % des opérations de secours que nous réalisons. Ils représentent pratiquement 14 % des sapeurs-pompiers volontaires que nous trouvons sur le département.

Alors compte tenu de la pression opérationnelle dans les grosses agglomérations, il y a majoritairement des sapeurs-pompiers professionnels puisque les pompiers volontaires seraient bien incapables d'assurer cette charge. Et donc, 162 sapeurs-pompiers professionnels protègent l'agglomération du Grand Besançon, c'est-à-dire pratiquement 39 %, avec un financement qui représente 18,4 % de la contribution au budget du SDIS, des collectivités territoriales qui sont, je vous le rappelle, l'établissement public. C'est l'établissement public départemental de toutes les collectivités territoriales, même si le Département est le chef de file. Mais les autres recettes, en tout cas, sont très minimes par rapport aux contributions des collectivités territoriales.

Pour ce qui concerne les établissements recevant du public, le GBM, en comprend 5 000, c'est-à-dire un tiers des établissements que nous trouvons sur le département.

Grand Besançon Métropole est défendu par sept centres de secours, c'est un maillage, là aussi qui est assez serré. La grande caserne de Besançon centre que tout le monde connaît.

Besançon Est, à Chalezeule, qui est moins connue parce qu'elle est dans un endroit qui est plutôt enclavé. En tout cas, elle est connue par les touristes puisque l'Office du tourisme bisontin amène les touristes pour voir la charpente architecturale en bois de cette caserne.

Et puis, les centres de première intervention de Boussières, Marchaux, Pouilley-les-Vignes, ou les centres de secours de Saint-Vit ou de Saône-Mamirolle qui sont aussi, même si elles sont composées exclusivement de volontaires, des unités très importantes.

Un petit zoom sur l'activité opérationnelle sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Vous voyez, comme sur l'ensemble du département, l'essentiel de nos interventions représente plus de 80 %, ce sont les secours à victime, puisque tous les efforts qui ont été faits depuis plusieurs décennies en matière de prévention des incendies dans tous les domaines portent leurs fruits. Et même si on nous appelle toujours les soldats du feu, la lutte contre les incendies est une proportion minime, même si c'est une proportion importante en termes de nombre/heure d'hommes passés sur le terrain, parce que ça mobilise beaucoup de gens et de temps. Avec cette spécificité, en tout cas plus sur Besançon, c'est cette spécificité de la Boucle qui est particulièrement, on va dire, vulnérable compte tenu du nombre de constructions historiques, d'arrière-cours, etc., avec, pour les accès difficiles, une vigilance toute particulière, comme une vigilance d'ailleurs pour les monuments historiques qui sont sur Besançon et sur l'agglomération en général.

Sur les interventions en 2024, il y a eu un double flux, c'est-à-dire que les casernes de Besançon sont intervenues au profit du reste du département. D'abord parce que les casernes bisontines sont le siège d'équipes spécialisées. Les deux casernes bisontines sont le siège d'équipes spécialisées comme le Groupe d'intervention de secours en milieu périlleux (GRIMP) et en montagne, les plongeurs, les sauveteurs-déblayeurs en cas d'effondrement d'immeuble, les équipes d'intervention sur incident chimique ou radiologique. Donc forcément, ils sont appelés à intervenir sur l'ensemble du département, voire à l'extérieur, puisque nous avons participé en 2024 à la protection des Jeux Olympiques à Paris en cas d'attentat chimique – les sapeurs-pompiers sont partis on ronfort.

Mais à l'inverse, on le sait moins, il y a aussi d'autres sapeurs-pompiers du Doubs qui viennent renforcer sur Grand Besançon Métropole. Vous voyez, c'est ça se tient à peu près, les casernes de Grand Besançon Métropole représentent 3,6 % de renfort à l'extérieur. Et à l'inverse, elles bénéficient pour 3,3 % de renforts d'autres casernes, soit pour de gros événements, soit lorsque la majorité des équipes est mobilisée.

Puisque vous savez que l'activité des sapeurs-pompiers est liée complètement à l'activité humaine. Il y a forcément dans l'activité humaine des pics à certaines heures de la journée.

Malgré tout, une charge opérationnelle qui augmente d'année en année, une charge qui est devenue très importante. Elle est due éventuellement à des évolutions sociétales. On a de plus en plus d'individualisme et de consumérisme, on appelle aujourd'hui les pompiers pour des raisons qui, on va dire il y a quelques décennies, n'auraient même pas traversé l'esprit de quelqu'un. On appelle. On augmente en plus la réalité des choses pour être sûr que les pompiers se déplaceront bien. On a le vieillissement de la population à domicile qui est évidemment une bonne chose qu'on puisse vieillir à domicile, mais quand on vieillit, on est plus fragile, on a plus de personnes qui sont susceptibles d'avoir des difficultés cardiaques ou respiratoires, etc.

Que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, la grosse problématique de la démographie médicale, puisque forcément, comme les gens n'arrivent plus à avoir un médecin lorsqu'ils ont quelque chose, souvent ça se finit par un appel au 18 ou au 15 et par une évacuation au service des urgences qui sont tous d'ailleurs engorgés.

La dégradation d'autres services publics dont le service public, je ne pense pas trahir mon obligation de réserve dont la situation s'est dégradée.

Et puis, bien sûr, la multiplication des risques qui est due aussi à l'activité humaine.

Alors, sachez que, malgré tout cela, nous tentons autant que faire se peut, parce que vous avez bien compris que beaucoup de notre activité n'est pas maîtrisable par nous seuls, mais en tout cas, nous tentons de la maîtriser et notamment dans un dialogue social qui est très constructif. Les élus ici présents du Conseil d'administration peuvent en parler avec nos partenaires sociaux. En fait, nous cherchons différentes modalités pour réduire justement cette sollicitation opérationnelle.

La prévention aussi par l'éducation également.

Et puis un certain nombre d'évolutions réglementaires, notamment le fait que les ambulanciers privés puissent reprendre la place qu'ils avaient perdue pour des raisons de modèle économique il y a longtemps nous soulage aussi. Par contre, ça, c'est le point positif depuis 2022.

Alors, nous avons une politique qui est stable en termes de moyens d'intervention. Parfois des maires peuvent nous dire « pour cette intervention, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de camions de pompiers ou beaucoup de pompiers ». Sachez que 68 % des interventions que nous réalisons sont faites avec un seul véhicule, et que 90 % sont traitées avec deux véhicules maximums en sachant que nous avons une politique qui est que le centre opérationnel suit de très près les engagements pour envoyer du personnel et du matériel en nombre suffisant, mais pour le rappeler, dès lors que le premier commandant des opérations de secours a fait un premier bilan.

Les activités incendie et secours routier qui mobilisent beaucoup d'hommes ne représentent qu'une partie de nos interventions (31 %); 31 % de la charge opérationnelle, ça veut dire aussi une technicité importante qui est demandée à nos hommes. Alors, les professionnels, ce n'est pas un souci. Par contre, les pompiers volontaires, on leur demande beaucoup pour qu'ils soient performants au quotidien. Et il est vrai que l'engagement de sapeur-pompier volontaire (SPV), c'est un réel engagement citoyen quand on tient compte de toutes les contraintes qu'ils ont, aussi bien en termes de formation qui est permanente, pendant toute la carrière, ou en matière d'astreinte opérationnelle.

Voilà pour ce qui concerne la charge opérationnelle.

Je voulais faire juste un petit clin d'œil cette année. Alors, ce n'est pas directement l'activité du SDIS, mais ce sont les sapeurs-pompiers du Doubs qui l'ont organisé, même si nous avons pour cela créé une association spécifique. Nous avons organisé grâce à nos partenaires – et la Ville ainsi que GBM ont été parmi nos premiers partenaires et je vous en remercie Madame la Maire et Madame la Présidente – une manifestation locale qui a rencontré un énorme succès puisque nous avons accueilli des sapeurs-pompiers de France issus de Métropole, des outre-mer, de Monaco, etc., pour la grande compétition nationale des Sapeurs-Pompiers de France avec un village d'animation sur le site de la Malcombe.

En tout cas, je peux en parler de manière très positive parce que nous avons eu de vives félicitations de l'ensemble des sportifs qui se sont déplacés et des délégations ; ça a mobilisé plus de 500 sapeurs-pompiers à titre bénévole et de personnel administratif et technique. Et puis il y a eu quelques retombées économiques pour notre territoire qui étaient intéressantes. Donc, je ne pouvais pas être présent ce soir sans l'évoquer.

Voilà, j'ai fait le tour de l'activité du SDIS.

Sinon, sur ce qui concerne nos sujets d'actualité. Quels sont les sujets d'actualité du SDIS ? Nous avons des projets qui sont engagés depuis plusieurs années en matière d'intelligence artificielle puisque le SDIS du Doubs s'est associé notamment avec l'université pour développer des projets en intelligence artificielle. Le SDIS, je peux le dire, est une référence nationale dans ce domaine grâce à ce partenariat avec l'université.

Nous avons mis en place l'année passée, le nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs, qui est un peu la bible du SDIS, en tenant compte des nouveaux risques, notamment de l'évolution progressive du risque lié au changement climatique, à la fois en termes d'événements météos calamiteux, mais aussi en termes de feux d'espaces naturels. Et puis plein d'autres projets, notamment sur des projets nationaux.

Alors, nous avons des inquiétudes, je ne vous le cache pas, notamment sur le volontariat. On a depuis quelques années et ca s'est aggravé, je crois, comme dans un certain nombre d'associations aussi, un manque d'engouement, moins de disponibilité également. Nous avons de réelles inquiétudes. C'est une superbe ressource, mais c'est une ressource qui est extrêmement fragile – le volontariat. Nous sommes très, très vigilants.

Des inquiétudes aussi dans l'actualité sur les agressions de sapeurs-pompiers. Vous l'avez vu récemment en Haute-Savoie au cours d'un rodéo urbain. Mais il est vrai que les agressions de sapeurs-pompiers en intervention ne sont pas forcément, contrairement à ce que peut croire la population, des violences urbaines. Je peux dire qu'il n'y a pratiquement pas de violences urbaines sur Planoise par exemple. On a parfois sur le secteur du Pays de Montbéliard, mais ce sont des agressions du quotidien. Et sachez, par exemple, que lorsque les sapeurs-pompiers sont agressés soit verbalement, soit par des crachats, soit physiquement avec arme ou sans arme, dans 90 %, c'est la victime elle-même qui est secourue qui agresse les sapeurs-pompiers, soit parce qu'elle est sur la voie publique sous l'emprise de psychotropes ou d'alcool, soit lorsque nous intervenons malheureusement lors de violences intrafamiliales, mais ça peut être aussi dans des cas beaucoup plus basiques. Je pense que vous conduisez à peu près tous, vous voyez que les conducteurs sont plus énervés qu'avant et il n'est pas rare que les pompiers soient insultés, voire parfois violentés parce que pour intervenir dans une rue ils bloquent la rue où ils ralentissent le passage. Il est vrai que c'est un vrai sujet.

Et puis bien entendu, l'inquiétude comme celle de l'ensemble des collectivités me direz-vous, du SDIS, c'est aussi les financements du SDIS à venir puisque nous arrivons à un seuil, on va dire, une sorte de rupture au niveau des charges et des ressources. Notre premier financeur, vous le savez, c'est le Département et les Départements sont étranglés. Effectivement, c'est un réel souci pour l'avenir très proche. Voilà, parmi nos sujets d'étude du moment.

Je crois que j'ai été assez long, Madame la Présidente.

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Très bien, merci beaucoup pour cette présentation déjà. (Applaudissements)

Et puis je propose peut-être de donner la parole s'il y a quelques questions ou interventions. Monsieur GUYEN.

**M. GUYEN**.- Je vais faire une redite, Monsieur le Contrôleur général le sait. On est informé par Smartemis d'interventions des sapeurs-pompiers sur nos communes. Vous utilisez tellement d'acronymes qu'on ne sait pas ce que vous faites. Je vous ai déjà demandé si on pouvait avoir un petit glossaire, ça serait intéressant. J'en profite pour le redire.

M. BEAUDOUX.- Oui, alors il est vrai que les membres du Conseil d'administration du SDIS sont obligés d'avoir leur glossaire parce qu'à chaque dossier les acronymes fusent. Mais oui, pour les maires, il faudrait qu'on puisse voir si on peut l'intégrer dans Smartemis. J'en prends note.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est bien, ça facilite les échanges, mais on est tous un peu sous ce syndrome-là.

Je ne vois pas d'autre intervention.

En tout cas, une chose est sûre, je renouvelle, et j'en suis sûre, je parle pour tout le monde, vraiment l'importance et le professionnalisme, y compris de vos volontaires évidemment parce que c'est vraiment très, très, important. Et je ne connais pas, en dehors peut-être des personnes qui agressent comme vous le décrivez, de personnes qui me disent qu'elles ne sont pas satisfaites de l'action que vous menez. Et pour illustrer d'ailleurs cette satisfaction et cette fierté d'avoir des pompiers en France, d'avoir des sapeurs qui sont avec nous, quand vous organisez des journées portes ouvertes c'est vraiment un très grand succès, il faut le dire. C'est la preuve de l'attachement de la population. Alors, ça peut être un peu contre-intuitif quand on vient de parler d'agression, mais en réalité, je ponce pouvoir dire qu'on vous

aime, et que ça, c'est important. Y compris quand il y a eu, justement, ce moment important que vous étiez si nombreux sur la Malcombe. On a vu le public très présent aussi, vous êtes une valeur de la République extrêmement forte et je tenais à vous le dire et vous en remercier. Merci à vous. Merci, vraiment.

(Applaudissements)

# Syndicat Mixte aérodrome Besançon La Vèze Présenté par M. Jean-Paul MICHAUD (Président)

Je vous propose maintenant de donner la parole à Jean-Paul MICHAUD.

Il n'y a pas de télécommande, mais normalement je crois qu'on va te suivre. Est-ce qu'il y a une télécommande pour le diaporama? Est-ce que c'est plus facile? Jean-Paul, tu la veux? C'est peut-être plus simple pour toi? Tu connais ton rythme.

M. MICHAUD.- Ça sera plus simple. Je vais la prendre, oui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc. Alors déjà, pourquoi Jean-Paul MICHAUD ? Parce que tu es Président de l'aérodrome de Besançon, la Vèze.

M. MICHAUD .- Du Syndicat Mixte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Du Syndicat Mixte.

(Diffusion d'un diaporama)

M. MICHAUD.- Au nom de notre collectivité, puisque la gestion de l'aérodrome est assurée par un Syndicat Mixte, et le Grand Besançon est l'exploitant depuis 2018. On a remplacé la Chambre de commerce qui a abandonné ses fonctions lors des pertes de compétences qu'elle avait.

Je vais essayer de vous faire une rapide présentation. Vous avez une belle vue de la piste. On voit qu'il y a un environnement qui est agréable. La piste en elle-même, vue d'avion, c'est bien logique.

L'aérodrome de Besançon La Vèze, c'est 1 400 mètres de piste revêtue par 23 mètres de large.

Il y a deux procédures d'approche aux instruments pour les avions et les hélicoptères; des centres de formation, le parachutisme avec la base France de parachutisme, de voile contact avec plusieurs champions du monde d'ailleurs qui sont de notre territoire, l'école de pilotage et puis également une école de formation pour les drones; une base hélicoptère de la sécurité civile depuis 2003 qui a toute son importance – on y reviendra; une plateforme d'affaires pour la région bisontine avec des vols importants qu'utilisent les chefs d'entreprise pour se rendre sur notre territoire ou se déplacer vers d'autres territoires quand ils ont, en particulier, des filiales dans d'autres pays, comme c'est le cas – je l'ai cité – de l'entreprise Guillin d'Ornans, qui est une entreprise qui utilise fortement l'aérodrome et qui maintient également son siège parce qu'elle a cette possibilité de pouvoir assurer le déplacement dans ses filiales majoritairement en Europe, mais même au-delà; une plateforme d'évacuations sanitaires essentiellement qui a été très utilisée lors de la phase Covid avec pas mal d'évacuations sanitaires, et puis également de ce qu'on appelle les vols organes, les vols qui servent aux transplantations. On peut avoir un accident sur Besançon et le besoin d'un cœur à Reims, ces déplacements d'organes sont assurés par l'aérodrome.

Le terrain est accessible 24 h/24 sur avis. Celui qui veut utiliser la plateforme prévient et on va détacher un AFIS (Agent d'information aérienne) et un ou deux pompiers suivant le niveau qui est demandé, suivant l'importance du vol, suivant le type d'avion.

L'exploitation de l'aérodrome par le syndicat avec trois collectivités représentées : le Conseil régional, le Grand Besançon Métropole et le Conseil départemental avec des élus. On voit que même les élus régionaux et départementaux sont essentiellement des élus de notre territoire. Et je dois dire qu'il y a une assiduité et un vrai intérêt porté par ces élus pour cette plateforme.

Un petit peu de chiffres pour situer financièrement la dépense que ça occasionne pour nos collectivités. J'ai voulu vous montrer qu'il n'y a pas d'évolution significative du budget en présentant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Sur 2023, on avait un budget de fonctionnement à 918 200 €,

2024, 836 080 €,

2025, 894 420 €.

Ce qui est intéressant, ce sont les participations des collectivités.

En fonctionnement, on a pour GBM:

126 000 € pour 2023,

128 565 € pour 2024,

133 307 € pour 2025.

En investissement, c'est la participation d'investissement des trois membres qui correspond à un tiers du reste à charge.

Pour 2023, il n'y avait pas de participation en investissement,

Pour 2024, 14 532 €.

Pour 2025, 12 000 €.

Nos principales missions, celles de l'exploitant et du syndicat :

- Assurer la sécurité des usagers, c'est, je dirais, pour nous, la principale fonction que nous avons. C'est la fonction qui retient toute notre attention.
- Nous avons, je vous en ai parlé, le service AFIS (Aerodrome Flight Information Service) et le service SSLIA (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs). Nous avons eu le Contrôleur général des pompiers, le SSLIA, ce sont les pompiers d'aérodrome qui sont des pompiers volontaires également dans le civil et qui font partie des brigades locales. Ce sont des gens qui sont très investis.
- Contribuer à l'aménagement du territoire. Je vous ai dit, nous avons des astreintes qui permettent l'ouverture 24 h/24. C'est principalement pour permettre les vols sanitaires et les vols commerciaux.
- Nous avons également entrepris des actions pour diminuer l'empreinte écologique de l'aérodrome. C'est quelque chose auquel nous tenons. Nous avons procédé à des études pour voir où étaient nos principales consommations ; nous avons modifié les éclairages de piste ; on a modifié un certain nombre de procédures pour arriver à faire des économies. On a isolé les bâtiments, ce qui nous permet de faire des économies et d'avoir un moindre impact environnemental.
- Améliorer le confort des riverains qui est également un des soucis que nous avons. Nous avons maintenant une étude acoustique qui est régulière depuis deux ans. Chaque année, nous faisons des études acoustiques pour vérifier, en particulier sur la ville de Saône et sur la Vèze, que les nuisances sont acceptables.
  - Nous avons modifié les cartes d'aérodrome en prenant en compte les doléances des riverains ;
  - o Nous avons modifié les hauteurs de vol ;
  - Nous avons créé une zone d'évitement au-dessus centre de Saône.

La promotion de la sécurité auprès des usagers est également une priorité pour diminuer les nuisances sonores et la tranquillité des riverains.

Les statistiques de fréquentation pour 2024 :

- 5 116 vols professionnels;
- 1 570 vols de la sécurité civile.

Vous voyez que les vols de la sécurité civile ont un petit peu baissé parce que l'hélicoptère de la sécurité civile est partagé avec d'autres territoires. Étant donné que tous les hélicoptères ont une vingtaine d'années, ils vont devoir être renouvelés. Il y a une commande de l'État pour renouveler l'ensemble de la flotte des hélicoptères de la sécurité civile. En attendant, ils demandent davantage de maintenance, ce qui fait qu'il y a un partage qui doit être organisé.

- Les vols militaires qui ont été en diminution à hauteur de 455 pour 2024;
- Les vols de loisir : 27 665 qui sont eux plutôt en augmentation ;
- Pour un total en nombre de passagers de 34 806 passagers sur 2024.

On voit que l'activité de l'aérodrome est quelque chose d'essentiel.

Pourquoi les collectivités s'investissent dans la gestion de cet aérodrome ? L'essentiel est d'assurer, je l'ai dit, la sécurité à travers la présence de la sécurité civile, et puis également des vols commerciaux. L'aérodrome a réellement une fonction aéroportuaire. Les vols de loisirs sont présents sur la plateforme, mais ce n'est pas la raison de la présence des collectivités. La vraie raison de la présence des collectivités c'est vraiment pour assurer les fonctions de sécurité sanitaire, et les fonctions qui assurent le développement économique.

Le syndicat préserve le bon fonctionnement de la plateforme, mais on a des contraintes environnementales qui sont importantes. Nous sommes particulièrement vigilants à protéger l'environnement.

Je vais vous passer quelques photos qui permettent de voir les différentes activités, en particulier les évacuations sanitaires, on voit la présence des véhicules de secours, et puis les procédures de chargement des organes avant le vol.

Différentes photos où on voit l'activité avec deux jets qui permettent le transport des passagers ; la présence de la gendarmerie qui est régulière parce que l'aérodrome participe aussi à la sécurité à travers la présence de la gendarmerie. Quand on a des événements sur nos collectivités, que ça soit le passage du Tour de France par exemple, c'est sur cette plateforme que les vols d'hélicoptères vont être assurés. Et puis pour tous les événements où la présence d'un hélicoptère est nécessaire, une surveillance de la gendarmerie.

Deux projets d'infrastructures pour maintenir l'intérêt public :

- La conversion du site en prairies humides. On verra les cartes ensuite. L'objectif de cette conversion c'est :
  - Restaurer la zone humide dans l'emprise aéronautique du fait de l'environnement sensible de l'aérodrome (zone Natura 2000, ZNIEFF, arrêté de biotope et source d'Arcier, protection de la ressource en eau).
  - O Sur le site, c'est 38 hectares qui sont couverts en majorité par des landes et des taillis simples qui vont être reconvertis en prairies humides. C'est le retour initial à l'état du marais. C'est une procédure qui a été unanimement reconnue, écologiquement intéressante par les instances environnementales. Ceci évidemment pour préserver la ressource en eau et séquestrer le CO<sub>2</sub> puisque les fonctions du marais participent grandement à cette capture du CO<sub>2</sub>.

Voilà les zones qui sont prises en compte du côté de la Vèze et du côté Saône.

Ça a un intérêt également, c'est qu'aujourd'hui, les boisements qui sont sur ces emprises ne parviennent jamais à maturité parce que, comme nous avons des procédures avec des pentes à respecter, ces arbres n'arrivent jamais à maturité. Et comme ils sont dans un environnement humide, ils poussent très rapidement et sont difficilement exploitables.

Remettre à l'état de marais. On a des photos en 1950 où l'on n'a pas de végétation du tout, on est sur le marais, l'idée est de bien de revenir à cet état de marais en concertation avec les autorités environnementales.

• Nous avons un second projet et une obligation. C'est la mise aux normes des bandes aménagées.

C'est quelque chose qu'on a négocié pour limiter au maximum l'impact. Les bandes aménagées sont deux bandes parallèles de chaque côté de la piste, et elles doivent permettre à un aéronef qui sortirait de la piste d'y rouler sans dommage.

La présence de plusieurs zones marécageuses dans la bande aménagée de piste à partir de 20 mètres de l'axe de la piste ainsi que des ornières au travers de l'extrémité de piste, côté seuil, 0,5, situées côté la Vèze, ne permettent pas de garantir les objectifs de sécurité de la bande aménagée et de la piste en cas de sortie de piste d'un aéronef.

Aussi, une mise aux normes de cette bande du côté de La Vèze est projetée.

Nous serons dans l'obligation de revoir la piste d'ici trois ans, parce qu'on fait des mesures de portance régulière sur cette piste. Évidemment, comme toute infrastructure de type routier, on va en diminution de portance. L'idée est de refaire la piste et en même temps d'en profiter pour faire les infrastructures nécessaires aux bandes aménagées. On se limitera au strict nécessaire pour limiter l'impact environnemental, bien évidemment.

Je vous ai parlé des efforts que nous avions faits également en matière d'économie carbone. Nous avons diminué la consommation électrique des équipements avec une labellisation qui s'appelle le programme EASEE. Donc, c'est 17 % d'économie d'énergie qui ont été réalisés en 2024 par rapport à 2023.

Je vous ai parlé de l'isolation du bâtiment principal. Suite à une étude thermique, nous avons remplacé les menuiseries extérieures.

Et puis également, nous mettons en œuvre la protection de la biodiversité qui est présente sur le site en bannissant les produits phytosanitaires (c'est une obligation), et en consacrant deux hectares à l'écopâturage qui est moins invasif que le fauchage.

Voilà pour cette présentation et je suis à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à toi pour cette présentation très complète.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, je ne vois pas de questions, tu vois, tu as été très clair sur le devenir et sur la prospérité de cet aérodrome. Je te remercie.

# Conseil de développement participatif Présenté par Mme Véronique GAMBA et M. Pierre RUEFF (Co-présidents)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose maintenant de voir Véronique GAMBA et Pierre RUEFF qui sont les co-présidents du Conseil du développement participatif.

Merci à vous d'être présents et d'accepter l'exercice qui consiste à faire un point et discuter avec l'Assemblée de votre activité. À toi Pierre.

M. RUEFF.- Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires. En tant que co-président, Véronique GAMBA et moi-même, on va vous présenter les activités du Conseil de développement participatif (CDP).

Il a été créé en 2002 et c'est l'instance de démocratie participative du Grand Besançon Métropole. C'est un lieu de réflexion, de consultation, de proposition, d'évaluation, mais c'est surtout un relais entre les élus et les habitants du Grand Besançon.

Les membres du CDP sont volontaires et bénévoles. Ce sont soit des citoyens à titre individuel, soit des acteurs locaux qui représentent des organismes, des associations ou des institutions.

Avant d'aller plus loin, quelques données chiffrées sur l'activité. Sans compter le nombre de fois où les deux co-présidents ont rencontré la chargée de mission, le Bureau s'est réuni huit fois. C'est-à-dire une fois par mois environ, hors périodes de vacances. L'Assemblée plénière s'est réunie le 12 novembre 2024 et les groupes de travail, quel qu'en soit le thème, se sont réunis 17 fois au courant de l'année.

**Mme GAMBA.**- Je vais vous parler du rôle du Conseil de développement participatif. La mission principale est de participer activement à la réflexion sur l'avenir du territoire. La loi lui confie d'ailleurs plusieurs responsabilités. Je vais vous en citer quelques-unes :

- Contribuer à l'élaboration, la mise à jour et le suivi du projet de territoire ;
- Donner un avis sur les documents de planification à long terme ;
- Participer à la création et à l'évaluation des politiques locales en matière de développement durable.

Au-delà, le CDP joue un rôle plus large pour améliorer la vie sur le territoire, aider à mieux comprendre ce que vivent et ressentent les habitants et les acteurs locaux, faire émerger des idées nouvelles et soutenir des actions concrètes au service de tous. Encourager tout ce qui renforce l'attractivité du territoire, sa cohérence et le bien vivre ensemble.

Le CDP travaille à la fois sur des sujets proposés par les élus de Grand Besançon Métropole. C'est ce qu'on appelle « les saisines » et sur des thèmes qu'il choisit lui-même, ce sont les « auto-saisines ».

M. RUEFF.- Les activités du CDP en 2024. Alors d'une part, il y a tout ce qui concerne les saisines et auto-saisines dont vient de parler Véronique, et d'autre part les participations des membres du CDP. À la suite des travaux qu'avait fait le CDP sur le PLUi, les membres du CDP ont été associés aux « Cafés PLUi » sur la phase en cours relative au zonage et au règlement.

Après une séance de présentation et de formation pendant la première quinzaine de mai, ils ont participé à quatre cafés thématiques dans la deuxième quinzaine de ce même mois. Les thèmes étaient :

- Paysage et cadre de vie,
- Habitat et règles de construction,
- Agriculture et forêt,
- Formes urbaines.

Les membres du CDP ont participé aussi aux assises communautaires du 8 octobre 2024 sur le thème « L'industrie perpétuelle, nos Savoir-Faire d'Excellence continuellement renouvelés ».

Le CDP est aussi membre du Comité des Partenaires de la Mobilité et a assisté à la réunion du 9 octobre 2024 sur la mobilité durable.

Enfin, en préparation d'une auto-saisine sur la thématique de l'eau, ils ont rencontré vers la fin mars M. Christophe LIME, Vice-Président en charge de la question. Ils ont organisé et participé à la Fresque de l'Eau animée par Mme FILIATRE, professeure émérite de l'Université de Franche-Comté en juin dernier.

Ces échanges ont conduit en décembre 2024 à la mise en place d'un atelier dédié à la question de la tarification de l'eau.

Mme GAMBA.- Je vais vous parier des saisines que nous avons travaillées en 2024.

- > Tout d'abord sur le Contrat local de santé (CLS). Le diagnostic de ce Contrat local de santé a été présenté en décembre 2023, Pierre et moi y avons participé. Cela ouvrait l'année sur la révision du CLS pour la période 2025-2029 avec cinq enjeux :
  - Accès aux soins,
  - Prévention,
  - Éducation à la santé.
  - Vieillissement,
  - Enjeux climatiques.

Il y a eu une présentation du Contrat local de santé au Bureau du CDP et il a été convenu que, en tant que tel, le CDP ne pouvait pas travailler sur l'un des thèmes proposés par les groupes de travail du CLS, à savoir : santé mentale, personnes âgées, santé et vie affective et sexuelle, urbanisme.

En revanche, les membres du CDP ont été invités à participer à ces groupes de travail au sein du CLS et d'en rendre un retour au bureau du CDP.

> Saisine sur le thème de la sobriété énergétique.

Dès 2023, GBM a indiqué oralement son intérêt pour un travail du CDP sur les thèmes de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Un groupe de travail est constitué dès janvier 2024. Il a constaté que cette saisine orale était trop générale pour y apporter un éclairage valable.

Après s'être recentré sur la sobriété énergétique, on avait réduit un petit peu le champ de travail, le groupe de travail s'est rendu compte qu'il lui manquait certaines compétences ainsi qu'une information sur la situation dans le Grand Besançon en ce domaine.

L'échéance de fin de mandat approchant et le sujet étant vaste, le CDP a décidé de se concentrer sur l'auto-saisine de l'eau, question où il était plus avancé dans sa réflexion.

Les deux exemples dont je viens de vous parler de saisine, ont mis en lumière des difficultés rencontrées par le Conseil de développement participatif et surtout pour définir les sujets à traiter et la façon de les aborder. On a pu un peu l'expliquer en se disant que c'était une longue période de faible activité du printemps 2022 à la fin du premier trimestre 2023, et ça a conduit à une baisse de mobilisation des membres – sur une centaine de participants au départ, actuellement, on est une trentaine qui restons

Pierre va vous expliquer comment on a réagi par rapport à ce constat qu'on a fait.

- M. RUEFF.- Conscients de ces problèmes, on a essayé de se projeter vers l'avenir. Alors, avec l'aide de l'agence Co-Sphère, entre fin août et début octobre 2024, on a réuni quatre ateliers qui ont posé un diagnostic partagé sur la situation, et imaginé les éléments pour avoir un nouveau souffle pour le CDP. Ces ateliers ont marqué une étape importante pour un CDP plus ouvert et plus dynamique. Afin de le concrétiser et d'être plus opérationnels, quatre groupes de travail ont été créés en octobre 2024 :
  - Le groupe Communication

Dont le but était de structurer la communication générale de l'instance,

Le groupe Outils et planification

Il s'agissait d'identifier les outils collaboratifs qu'on pouvait mettre en œuvre et faire le planning annuel partagé pour le CDP.

• Le groupe Méthode

Dont le but était de développer une méthodologie de travail pour chaque groupe de travail.

- Et enfin le groupe Compétences et Recrutement qui avait plusieurs tâches :
  - O Créer un annuaire de compétences et un trombinoscope
  - O Concevoir un parcours d'intégration pour favoriser l'accueil et l'engagement des nouveaux membres
  - Et enfin de lancer une campagne de recrutement ciblée afin d'attirer de nouveaux membres motivés et divers.

Si le deuxième groupe Outils et planification a dû temporairement suspendre ses activités en attente de la mise en place des outils collaboratifs internes à GBM, les trois autres groupes ont bien avancé et poursuivi leurs échanges et leurs travaux de manière constructive en 2025 avec l'objectif de présenter à la fin de cette année les propositions et les documents élaborés en ce sens.

Mme GAMBA.- En conclusion, l'objectif est clair : poser les premières bases d'un nouveau fonctionnement, plus fluide, plus participatif et mieux adapté aux enjeux du territoire pour asseoir les fondations du futur Conseil de développement participatif dès sa reconstitution après les élections municipales de 2026.

Nous vous remercions pour votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Là, vous avez fait la démonstration d'un beau travail de citoyens qui a su faire un constat et rebondir. Bravo à vous parce que c'est important aussi de reposer les choses et c'est un beau travail que vous avez fait.

Il faut dire aussi que travailler sur tout ce que peut faire le Grand Besançon c'est tellement large que c'est important. Je me rappelle pour vous avoir rencontré, il était difficile aussi à un moment donné de faire le choix. Et ça aussi c'est quelque chose qui est intéressant. Et finalement vous vous êtes rassemblés sur une auto-saisine ; je trouve ça fort bien aussi parce que c'est le meilleur moyen d'être très engagé que de choisir pleinement.

Il est vrai que la logique est de proposer un certain nombre de sujets, mais en réalité c'est encore mieux quand c'est vous qui avez envie de vous emparer d'un sujet donc bravo à vous et merci encore parce que ça demande une énergie de manager et c'est vraiment un vrai défi.

Est-ce qu'il y a des questions que vous souhaiteriez poser ?

Vous voyez, tout le monde est très satisfait des éléments que vous avez apportés, la réflexion que vous avez apportée.

Bravo ! Je vous remercie encore pour l'engagement que ça représente parce que ça représente un engagement.

Merci à vous.

(Applaudissements)

# Mission Locale (MILO) Présenté par M. Didier PAINEAU (Président)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, dernière intervention, c'est la MILO (Mission Locale) qui est présentée par Didier PAINEAU.

(Diffusion d'un diaporama)

M. PAINEAU.- Bonsoir. Comme je passe en dernier, vous allez adorer. Vous avez déjà eu votre dose, mais je ne dépasserai pas les dix minutes, ne vous inquiétez pas.

On vous a offert tout à l'heure, en arrivant, des petits prospectus qui, en quatre pages, rappellent un petit peu l'action de la Mission Locale. Je ne vais pas tout vous redétailler de manière à ne pas perdre trop de temps. Et puis comme ça, vous aurez les infos, vous pourrez les réutiliser si vous en avez le souhait.

J'étais déjà intervenu il y a deux ans, vous savez que la Mission Locale s'occupe des jeunes de 15 à 25 ans. C'est une association gérée par une gouvernance et donc un Conseil d'administration avec des élus. On travaille tous ensemble, main dans la main.

On a une approche globale, contrairement par exemple à France Travail qui cherche essentiellement à amener les gens au travail, d'où son nom. Nous avons une approche qui est beaucoup plus globale parce que quand les jeunes arrivent, ils ne sont pas forcément en situation de pouvoir aller travailler tout de suite. Et on a une telle diversité d'accueil de populations que les problèmes sont divers et variés. Et notamment, vous le voyez dans la plaquette, depuis qu'on est passé il y a deux ans, on accède à beaucoup de choses en plus, notamment la parentalité, les actions santé qui étaient, quand je suis arrivé à la Mission Locale en 2020, encore en balbutiement, mais qui sont devenues des choses hyper importantes et où on sent que les jeunes en ont besoin.

Là, notamment sur Action Santé, on se rend compte qu'il y a plein de jeunes qui n'avaient pas du tout accès à des médecins ni à des soins. Il y en a qui n'ont pas de carte Vitale. Effectivement, ils sont loin d'être autonomes en tant que jeunes adultes arrivant dans la société.

Et on est aussi actif sur les missions d'orientation, de formation.

Notre territoire d'intervention, vous le connaissez, c'est 15 sites d'activité sur le bassin d'emploi. Deux sites principaux à Besançon Midol, Marmier. Cinq permanences en quartier prioritaire de la ville, une permanence à la Maison d'arrêt de Besançon puisqu'on a plus de 100 personnes jeunes qui sont sous main de justice. Et là, on a une intervention en accord avec le ministère de la Justice, c'est une action hyper importante. On a une salariée qui s'occupe essentiellement de ça, qui est très spécialisée là-dessus. On a des permanences à Saône, à Saint-Vit, à Baume les Dames, à Ornans, puisqu'on travaille aussi avec deux territoires et deux ComCom qui sont le Doubs Baumois, et Ornans et des permanences à Sancey, à Quingey et Amancey. Voilà pour le volume de notre action et les interventions des salariés.

Il est important de savoir ce qu'on a accueilli comme public. En 2024, on a eu plus de 4 000 jeunes en contact, dont 3 500 jeunes accompagnés sur une année. Ça veut dire que ça fait beaucoup de monde et une augmentation de presque 10 % cette année en 2024, par rapport aux autres années. Ce qui prouve qu'il y a toujours un réel besoin d'être présent.

On a +13 % de jeunes, 1 570 jeunes primo et au niveau de l'équité, si on veut parler d'équité dans ce domaine, on a 47 % de femmes à peu près qui poussent la porte ; on a à peu près un pour un.

Et un chiffre aussi qui est en augmentation, c'est 11 % de mineurs qui est une augmentation régulière. De plus en plus de mineurs viennent déjà à la Mission Locale avant même d'avoir l'âge de 18 ans.

Quant au niveau des gens qui viennent nous rencontrer, on a plus de 60 % de jeunes qui sont en niveau V, donc des jeunes en difficulté réelle et qui viennent à la Mission Locale parce qu'ils ont besoin de trouver des solutions.

Les principaux dispositifs, c'est le CEJ (contrat d'engagement jeune), puisque c'est le dispositif clé l'État qui a été mis en place en 2022 où l'an dernier on a eu 529 entrées en CEJ de la part de jeunes. Ces contrats sont rémunérés avec une obligation de formation. C'est-à-dire que c'est 15 heures d'activité par semaine avec des collectifs, avec de l'immersion en entreprise, ce sont des contrats qui peuvent durer un an. Nous, en général, la Mission Locale, on est relativement dur sur l'appréciation du temps de travail et on demande vraiment aux jeunes qui sont présents d'être présents et de participer aux ateliers. On ne donne pas 500 et quelques euros par mois juste sur une bonne mine.

Les PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) qui sont l'autre dispositif, mais qui est moins rémunéré où il y en a 870; des parrainages 125. Je rappelle que la spécificité de la Mission Locale, c'est qu'on a des adultes en retraite, hommes et femmes, qui sont des parrains et qui sont des chefs d'entreprise à la retraite, qui sont des gens de l'Éducation nationale, des anciens principaux CPE, et qui ont des réseaux de connaissances dans les entreprises et qui parrainent les jeunes. Quand les jeunes commencent à être en disposition de pouvoir travailler, les conseillers et conseillères font souvent appel aux parrains de manière à intervenir sur leurs réseaux et faire de l'insertion en entreprise.

Vous voyez que les jeunes sous-mains de justice, on en a eu 127 l'an dernier, ce qui est important. Et les chiffres qui sont aussi très importants sur ce tableau, c'est que sur les 3 500 jeunes qu'on a eus, il y en a 2 500 quasiment qui sont entrés en emploi. On a eu 500 immersions en entreprise et on a eu environ 500 entrées en formation.

Ce qui veut dire que par rapport à ce qui est proposé, il y a des résultats où il y a des avancées. Ce n'est pas que du bla-bla et que des jeunes qui rentrent dans le dispositif et que le personnel et les salariés de la Mission Locale font un vrai travail de formation et d'engagement pour les jeunes avec des résultats. Et ça, c'est à saluer.

Le contexte 2025 : 57 salariés (51,53 ETP), ça fait une grosse boutique. On est une association, c'est quasiment une entreprise pour moi.

Budget annuel de l'association autour de 3 M€. L'Etat finance à 64 %, la Région à hauteur de 10 % et GBM, vous et nous, à 13,3 %. Une situation financière stabilisée depuis quelques années. Fin 2024, on a 800 000 € de fonds propres, 1,1 million de trésorerie. L'État nous en demande toujours plus, c'est-à-dire que cette année on a 542 « Contrat d'Engagement Jeune » à prévoir qui sont nos objectifs attribués par l'Etat, mais malheureusement avec tous ces bons résultats et tout ce fonctionnement, et toute cette demande, on a une baisse de l'engagement de l'État, vous vous en doutez. C'est la logique que tout le monde subit depuis l'an dernier : -70 000 € en 2024 et certainement -80 000 à -100 000 € en 2025. Ce qui fait que cette année, pour la première fois depuis quatre ans, on est en déficit de 118 000 € sur notre résultat du compte administratif 2024.

Ça s'explique assez facilement. On a -90 000 € de l'État et en même temps qu'on a une baisse des subventions de l'État, on a une augmentation de la masse salariale puisqu'on a eu des remises à jour et des évolutions salariales, plus du personnel qu'on a employé en plus puisqu'on a augmenté notre voilure suite à la demande de l'État. Ce qui fait que, au résultat, il y a un effet ciseau et on se retrouve en léger déficit cette année.

On n'est pas là pour gagner de l'argent non plus, on est là pour être à l'équilibre. Sauf que là, cette année, on n'est pas vraiment à l'équilibre. On est un petit peu en déficit et on a présenté un budget 2025, pour l'année qui vient, malheureusement pour la première fois, qui n'est pas équilibré, c'est-à-dire qu'il nous manque 50 000 € pour boucler notre budget 2025 à l'heure actuelle. On attend quelques recettes, mais qui ne sont pas sûres, on ne les a pas intégrées dans notre budget, mais pour le moment on n'est pas à l'équilibre.

Ce qui a fait que pour la première fois aussi, on avait 5 à 6 CDD qu'on avait repoussé au maximum de leur temps de CDD et qu'on ne renouvellera pas et qu'on ne transformera pas en CDI cette année parce que financièrement on se doit de rester les plus sobres possibles.

Pour finir, une bonne nouvelle, il me reste 53 secondes, la Mission Locale est labellisée, c'est-à-dire qu'on a réussi à avoir une labellisation d'un organisme Afnor qui était une labellisation qui était demandée par l'UNML (Union Nationale des Missions Locales) et par l'État, puisque Mme BORNE quand elle était Première Ministre a dit qu'il faut que les missions locales pour avoir droit à leurs subventions soient labellisées. Donc, on a fait le travail et on a passé un audit fin décembre de trois jours, et la Mission Locale sur les 450 missions locales fait partie des 200 premières missions locales labellisées, avec plus de 86 % de résultats positifs sur les demandes qui nous ont été faites au niveau de l'audit.

On est très contents d'être labellisés parce que c'est une vraie reconnaissance du travail. Je terminerai par-là parce que cette labellisation c'est le résultat du travail de tous les salariés au sein de la Mission Locale, à l'œuvre, pour que les jeunes puissent s'insérer correctement dans notre société. Je vous remercie de votre attention. J'ai fait mes dix minutes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bravo! Merci beaucoup. C'est dix minutes, mais intenses et surtout qui montrent l'importance de la MILO, avec des résultats significatifs surtout sur des personnes qui sont parfois très, très, éloignées comme tu le décrivais, qui sont assez loin dans le recours pour ce qui est de leurs droits, etc., et qui ont besoin de reprendre la base. En fait, c'est le travail de socle, et c'est fondamental parce que c'est ramener tout le monde à un niveau d'égalité. Tout à l'heure, je parlais de République, là encore, la MILO est pleinement dans cette fonction qui est celle de traiter tout le monde au niveau de l'égalité parce qu'il faut amener tout le monde au même niveau d'égalité, ce qui est un vrai défi, donc bravo! Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Là encore, je vois combien vous êtes pédagogue, clair. Et merci à vous pour cette présentation. Merci à toi et à l'équipe.

M. PAINEAU.- Juste un dernier mot. On a fait un Salon de l'alternance le 7 mai et sur un après-midi de 14 h 00 à 17 h 00, on a eu à peu près 80 partenaires qui sont venus (entreprises, le Département, institutions) et plus de 800 jeunes sont venus au Grand Kursaal pour assister à ce Salon de l'alternance. C'est un vrai succès. L'an dernier, c'était exactement la même chose. Ça veut dire que les jeunes, même si on n'y croit pas toujours, quand ils sont intéressés, ils viennent. Et 800 jeunes en 3 heures, je trouve que ce n'est pas mal, surtout une veille de 8 mai. Merci à vous.

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Très bien, vraiment merci. (Applaudissements)

## 2ème PARTIE - CONSEIL DE COMMUNAUTE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous vous rappelez que nous avons choisi cette façon de travailler, de présenter les partenaires et de les présenter par série de quatre, contrairement à ce qui avait été fait il y a maintenant quelques années, qui était de présenter l'ensemble des partenaires, et ça nous permet comme ça d'avoir des temps d'échanges quand c'est nécessaire. Je tenais à rappeler l'historique de ce temps d'échange.

#### Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/ 2025

Je vous propose maintenant de commencer la séance du Conseil Communautaire et pour commencer, bien sûr, je vous propose de le faire avec la désignation d'un secrétaire de séance. Si Gilles ORY est d'accord ? Merci à toi.

La vérification du quorum est faite, il n'y a pas de souci.

La nomination du secrétaire de séance, c'est fait.

Je vous propose d'approuver évidemment le procès-verbal du Conseil du 10 avril 2025.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Gilles ORY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 10 avril 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

#### 2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question de prendre acte de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Bureau.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je considère que vous avez pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### 3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, là encore, prendre acte des décisions de la Présidente, donc de moimême.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je ne vois pas de questions. S'il n'y a pas de questions, je considère bien que vous avez pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

#### 4. Modification de la composition de la CCSPL

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Maintenant, il est question de la modification de la composition de la CCSPL. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la représentation de l'Association Crématiste de Besançon au sein de la CCSPL de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

## 5. <u>Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de GBM pour l'année 2024 (aucune formation)</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 5, le bilan de la formation des conseillers communautaires, c'est prendre acte. S'il n'y a pas de questions, je considère que vous avez pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan de formation des élus communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024 et à débattre sur la formation des Conseillers Communautaires.

# 6. Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 – Budgets annexes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 6 concerne quant à lui l'actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la création nette d'1 emploi de rédacteur, 1 emploi d'ingénieur, 4 emplois de technicien et 3 emplois d'adjoint technique sur le budget annexe déchets de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole,

Approuve la création d'1 emploi d'ingénieur, de 1 emploi de techniciens, d'1 emploi

d'adjoint technique sur le budget annexe assainissement

 Approuve la création d'1 emploi de rédacteur et d'1 emploi de technicien sur le budget annexe Eau

- Approuve le transfert d'1 emploi d'ingénieur du budget principal sur le budget annexe Chauffage urbain de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole,

- Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besancon Métropole.

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 7. Renouvellement de partenariat avec l'UGAP

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le renouvellement de partenariat avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) concernant essentiellement le logiciel informatique et véhicules. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de la convention partenariale à conclure avec l'UGAP portant sur les univers « véhicules » et « informatique »,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention partenariale (annexée au rapport) et tous les documents afférents à l'exécution de la convention partenariale (notamment la signature de devis, bons de commandes quel que soit le montant) avec l'UGAP portant sur les univers « véhicules » et « informatique »,

s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

8. Réseau de chaleur Besançon Planoise – Signature de convention de transfert du réseau de chaleur entre Grand Besançon Métropole et Territoire 25, aménageur dans le cadre de l'opération d'aménagement Grette-Brûlard-Polygone de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 8, qui concerne le réseau de chaleur avec une signature de convention de transfert du réseau de chaleur.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et Mme Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Anthony POULIN (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant à signer la convention de transfert.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

## 9. Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial – Signature des conventions de partenariat avec l'ADEME

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 9 concerne cette fois le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial avec une signature des conventions de partenariat avec l'ADEME. Est-ce qu'il y a des guestions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

Pardon, en fait, j'ai démarré assez vite alors même que j'avais une intention particulière — je pense que vous allez vous y joindre — pour deux personnes. Les élus et anciens élus du Conseil de Communauté qui s'associent, et j'en suis sûre, à la peine de la famille de Jean-Pierre FOSTEL, Maire d'Amagney de 1977 à 2008. Durant ses mandats, il avait créé, école, logement, espace de convivialité, la célèbre Fête de la mirabelle, et en tant que directeur de l'Institut de formation d'éducateur spécialisé, puis directeur de l'IRTS de Franche-Comté, il a œuvré effectivement pour décloisonner et regrouper les formations de travailleurs sociaux les ancrant ainsi sur le territoire.

On voit aujourd'hui combien c'était fondamental.

Et je souhaitais aussi également rendre hommage à Pascal BONNET, conseiller municipal bisontin et communautaire de 1995 à 2020, conseiller régional d'ailleurs aussi de 2004 à 2010. Il nous a quittés le 16 avril. Pascal BONNET était un homme avec une très grande qualité de dialogue et une très grande humanité. Il intervenait dans une recherche de consensus de façon précise et respectueuse, d'établir ce dialogue, contribuant au débat avec sincérité et mesure.

Et au nom du Conseil Communautaire, je pense que nous nous associons pour adresser à leurs familles et leurs proches nos sincères condoléances. Je vous remercie.

Je vais reprendre le rapport n° 9 concernant justement la question de l'ADEME. Nous sommes aujourd'hui sur quelque chose qui est important – ce contrat. Simplement, je tiens à le dire, combien nous sommes sans doute alertés, affectés de l'annonce qui a été faite de peut-être une réduction, sinon une disparition de l'ADEME, mais aussi l'ANAH qui pourrait bien être des agences supprimées. Je rappelle que, alors même que nous avons signé avec l'ADEME une convention de 12 M€ pour l'extension du réseau de chaleur, et qu'à ce jour elle a soutenu nos projets de mobilité et d'énergie renouvelable pour un montant total de 16 M€ sur la durée du mandat. Donc, l'ANAH est, de son côté, un soutien indispensable pour la production de logements. Par exemple, c'est plus de 1 130 000 € depuis le début du mandat sur la seule ville de Besançon, mais c'est encore plus, bien sûr, 21 M€ qui sont arrivés, qui ont été attribués pour la politique de logement, de rénovation, sur le territoire du Grand Besançon. Je tenais, à évoquer cette vigilance à voir disparaître des agences qui nous accompagnaient sur des politiques qui nous tiennent à cœur, qui concernent les politiques de logement et de transition. Aujourd'hui, on signe ce contrat de chaleur. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents relatifs à l'engagement de GBM dans un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial en partenariat avec l'ADEME, à savoir :

- La convention de financement et son annexe technique,
- La convention de mandat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

# 10. <u>Désignation d'un lauréat pour l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'unités de méthanisation sur le territoire de Grand Besançon Métropole</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant le rapport n° 10 qui concerne la désignation d'un lauréat pour l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'unités de méthanisation sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Je donne la parole à Lorine qui va nous faire une présentation.

Mme GAGLIOLO.- Oui, merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit aujourd'hui de choisir le lauréat de notre appel à manifestation d'intérêt que nous avions validé il y a déjà plusieurs mois.

Pour rappel, sur le processus de méthanisation, deux types de méthaniseurs : des méthaniseurs qui ne vont digérer que des intrants agricoles et qui, à terme, produisent un digestat qui est compatible avec l'agriculture biologique, même si tous les intrants agricoles ne sont pas issus de l'agriculture biologique. Et puis des méthaniseurs qui viendraient digérer un mélange d'intrants agricoles et d'intrants issus de l'agro-industrie. Auquel cas derrière, on a un digestat qui ne peut pas être épandu sur des parcelles en bio.

On a fait le choix, dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt de travailler pour trouver un partenaire pour développer deux unités de méthanisation. Et il nous a semblé, avec le groupe de travail sur les énergies renouvelables et sur ce travail sur la méthanisation, pertinent d'envisager le développement d'une unité compatible avec l'agriculture biologique, et d'une autre unité qui puisse permettre de digérer les intrants de l'industrie agroalimentaire, et éventuellement de biodéchets sur le territoire.

Si on revient un petit peu sur les enjeux autour du gaz vert, vous savez qu'on est (les collectivités) propriétaire de notre réseau de gaz ; qu'on investit régulièrement dedans, on l'entretient et qu'il est important pour soutenir notre trajectoire Territoires à énergie positive de verdir ce réseau de gaz, d'y injecter du gaz vert à l'avenir. Et pour y injecter du gaz vert, on a deux solutions : soit on produit du gaz vert sur le territoire et on l'injecte dans le réseau, soit on achète du gaz vert à l'extérieur du territoire.

C'est dans cet esprit qu'on avait convenu ensemble de lancer cet appel à manifestation d'intérêt pour prendre notre part et produire ce qu'on peut produire. On est lucide sur le fait qu'on n'aura probablement pas la capacité de produire l'ensemble du gaz vert pour verdir notre réseau, puisque nous sommes un bassin de consommation de gaz très important.

Si j'avance sur le support pour vous rappeler simplement le calendrier dans lequel on s'inscrit ici.

En janvier 2024, nous avons publié notre appel à manifestation d'intérêt. Nous avons eu huit candidats sur cet appel à manifestation d'intérêt. Nous en avons reçu cinq en audition dans un premier temps, puis de nouveau trois candidats qui se sont prêtés au jeu de l'audition le 20 janvier dernier. Et ça a donné lieu en parallèle à six réunions d'un groupe de travail dont vous voyez la composition à côté, qui a finalement validé la proposition que je vous fais aujourd'hui de soumettre la proposition de retenir le candidat Opale Energies Naturelles.

Alors, pourquoi ce candidat? D'abord vous dire qu'on avait travaillé, vous vous rappelez sur notre charte méthanisation, qui nous a permis de clarifier quelle sorte de méthanisation nous voulions faire, dans quel état d'esprit, avec quel garde-fou, je dirais. Et on a trouvé dans le candidat Opale des réponses favorables à l'ensemble de nos attentes. Un développeur qui est tout à fait attentif à l'idée de partager ses parts avec le Grand Besançon à équité. C'est-à-dire que dans l'unité territoriale, par exemple, on peut tout à fait imaginer d'inclure dans la société de projet des agro-industriels qui seraient de gros apporteurs et qui souhaiteraient faire partie du tour de table, investir à nos côtés.

Pour autant, Opale considère que si on fait l'hypothèse d'une participation de GBM à hauteur de 30 %, par exemple, on pourrait imaginer qu'Opale n'ait ni plus ni moins de parts que GBM, mais simplement partage ses participations à même parts que GBM, ce qui n'était pas acquis du tout avec les autres développeurs avec qui nous discutions.

Par rapport au projet en lui-même, on a la certitude de pouvoir passer des contrats de développement et d'exploitation entre la société et les différentes entreprises qui seraient amenées à faire des prestations.

Nous avons cherché dans l'ensemble du travail que nous avons mené à nous assurer de la plus grande transparence dans le déroulement du projet, d'éviter de confier l'exploitation de l'unité de méthanisation à un développeur qui, derrière, ferait uniquement travailler ses filiales, ses propres clients ou approvisionneurs sur d'autres territoires et à rester au maximum en maîtrise du déroulement du projet sur ce projet de méthanisation, qui est une des garanties de méthaniseur qui soit bien au service du territoire, et qui ne nous échappe pas dans la vie du projet; c'est vraiment dans l'esprit de la charte méthanisation que nous avions travaillé.

Le seul point qui a amené quelques discussions au sein du groupe de travail, c'est le fait qu'Opale est un acteur qui développe de la méthanisation depuis plusieurs années, une quinzaine d'années. Pour autant, ils sont en train de structurer en interne un service pour le suivi d'exploitation plus conséquent que ce qu'ils faisaient précédemment. Sur ce point-là, ils vont, en quelque sorte, grandir avec nous, avec ce projet en partenariat avec le Grand Besançon, là où d'autres développeurs pouvaient avoir plus d'expérience sur certaines actions. Pour autant, Opale a déjà mis en service plusieurs dizaines de méthaniseurs un peu partout en France et dans la région ; c'est bien des spécialistes de la méthanisation.

Je serais heureuse de répondre à d'éventuelles questions.

Je pense que sur ce diaporama, j'en ai terminé.

Globalement, le groupe de travail méthanisation souhaite vous faire la proposition de retenir ce candidat et pour les prochaines étapes, on est sur un projet qui reste un projet au long cours, un projet d'énergies renouvelables.

La prochaine étape est de travailler sur un protocole d'accord avec Opale pour se mettre d'accord précisément sur les prochaines étapes. Ce sera l'objet d'une convention de partenariat.

Et ensuite d'engager une étude de faisabilité, de consulter les différents acteurs intéressés, ce qui a déjà débuté de notre côté comme du leur, pour nourrir nos échanges.

La recherche de foncier pour implanter ces unités de méthanisation, puis des études, une création de société de projets pour un dépôt d'autorisation qui ne se fera pas avant 2026-2027.

Une construction, pas avant 2028-2029, s'il n'y avait pas de recours.

Et puis une mise en service aux alentours de 2029-2030.

Voilà, pour vous donner simplement quelques éléments.

Mais aujourd'hui, c'est une étape décisive de choisir avec qui nous souhaitons développer ces unités de méthanisation. Et il me semble vraiment que nous avons ici le meilleur candidat pour respecter notre charte méthanisation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation très précise. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions ? Je soumets au vote. Merci à toi.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore. Tu t'abstiens ? D'accord. Très bien.

M. Kevin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté désigne Opale Energie Naturelle comme lauréat de l'AMI méthanisation et décide d'engager avec cet opérateur des échanges dans le but de définir le cadre du partenariat avec la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 100 Contre : 0

11. Fonds Climat – Attribution de fonds de concours aux communes de Novillars, Vaire et Roset-

Fluans

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 11 concerne le Fonds Climat. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un fonds de concours de :
  - 60 000 € à la commune de Novillars pour l'extension du réseau de chaleur, au titre de l'axe 4.
  - o 107 118 € à la commune de Vaire répartis comme suit :
    - 41 560 € pour le projet d'aménagement de la place centrale, dans le cadre de l'axe 1.

Abstention: 1

- 32 218 € pour la rénovation de la salle polyvalente au titre de l'axe 3 et 33 340 € pour l'installation d'une pompe à chaleur dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente au titre de l'axe 4,
- o 76 748 € à la commune de Roset-Fluans répartis comme suit :
  - 16 748 € dans le cadre de l'axe 2 pour l'aménagement des espaces extérieurs,

Conseiller intéressé : 1

o 60 000 € dans le cadre de l'axe 3 pour la rénovation énergétique de l'ancienne école et la salle communale.

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 12. Candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire en Bourgogne-Franche-Comté au changement climatique »

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Rapport n° 12, concernant l'AMI, "Adapter son territoire en Bourgogne-Franche-Comté au changement climatique". Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt «Adapter son territoire au changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté » proposé par le Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 13. <u>Participation de Grand Besançon Métropole à la convention des Entreprises pour le Climat Bourgogne-Franche-Comté – Session 2</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 13 concerne la Convention des Entreprises pour le Climat Bourgogne—Franche-Comté.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Prend acte de la Charte d'engagement et des statuts de la Convention des Entreprises pour le Climat.
- Autorise l'adhésion à l'association « Convention des Entreprises pour le Climat Bourgogne-Franche-Comté » pour l'année 2025.
- Autorise le versement d'une cotisation de 16 000 € au titre de la participation de Grand Besançon Métropole à la promotion 2025 de la CEC BFC.
- Désigne les représentants suivants pour participer aux travaux de la CEC :
  - Monsieur Nicolas BODIN, Vice-Président Économie, Emploi, Insertion, Relance, Innovation et transition, Commerce et artisanat;
  - Madame Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable;
  - Monsieur le Directeur du Département Transition Ecologique ;
     Monsieur le Chef de Service Développement économique, emploi et insertion ;

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 14. <u>La City – Restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3 à la City – Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 14 concerne la restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3.

Une présentation par Anthony NAPPEZ avec un diaporama. Merci.

(Diffusion d'un diaporama)

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

On va parler un petit peu de la City, on en parle régulièrement puisque le processus de rénovation de notre siège se fait en plusieurs étapes.

Je vais reprendre dans l'ordre.

Aujourd'hui, il s'agit de retenir l'équipe d'architectes qui va s'occuper de la maîtrise d'œuvre de ce projet. Alors, je refais un petit point historique sur la City :

Construite entre 1990 et 2008 ; ça regroupe :

Le CLA sur la partie gauche;

- Les BB1 et BB3 qui sont les deux ailes qui nous concernent le BB3 étant 100 % GBM, le BB1 est encore une copropriété à ce jour,
- L'hôtel Ibis, le restaurant,

• Le BB5 sur la partie arrière et derrière une résidence service et des logements en accession plus les parkings qui sont en souterrain.

La construction s'étend sur un horizon très long (on parle de 18 ans). A partir de mi 2025 jusqu'au second semestre 2026 les travaux sur la partie BB5 qui est propriété Aktya en grosse partie, vont démarrer. Ils vont démarrer leur réhabilitation pour se terminer à la fin de l'année 2026.

Le bâtiment BB3, objet de ce rapport, subira une rénovation sur les années 2027-2028, suivra le BB1 normalement programmé pour les années 2029 et 2030.

GBM assurera la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du bâtiment BB3 dont elle est propriétaire en totalité. Mais on avait passé une délibération là-dessus il y a quelques mois, la SPL Territoire 25 assurera la maîtrise d'ouvrage déléquée de cet ouvrage.

L'aile du bâtiment concerné, le BB3, a été livrée en 96, et ne correspond plus aux normes thermiques actuelles, je pense que tout le monde le sait, ni aux exigences environnementales que se fixe GBM. Le BB3 sera réhabilité afin de coller à ses exigences avec une attention particulière, ça semble logique pour ceux qui y ont déjà passé quelques heures l'été, au confort d'été qui fait défaut et qui ne me permet pas une utilisation acceptable en période estivale.

Le projet devra d'ailleurs satisfaire, comme beaucoup de bâtiments publics, aux objectifs 2050 du décret tertiaire, c'est-à-dire une diminution des consommations énergétiques de 60 %.

L'opération mettra en œuvre aussi du réemploi de matériaux via une matériauthèque éphémère et s'inscrit dans la démarche Bâtiments Durables avec le suivi de l'opération par un accompagnateur dédié.

Un des objectifs importants de cette opération est aussi pour GBM de réaffirmer et de matérialiser plus concrètement son siège. Ceux qui savent que c'est le siège de GBM le savent. Ce n'est pas le cas de tout le monde et ca ne se voit pas forcément toujours de très loin.

Enfin, une réorganisation des locaux – pour ceux qui l'utilisent, vous le savez très bien aussi – est nécessaire pour un fonctionnement cohérent, notamment au niveau des accès et des circulations intérieures. Vous voyez tous de quoi je parle. Si on peut éviter de ressortir à l'extérieur pour aller d'un bâtiment à l'autre, ça peut être pas mal.

On parle de 6 200 mètres carrés concernés pour cette aile de bâtiment.

Vous avez ici les trois équipes qui ont participé au second jury : le concours de maîtrise d'œuvre, puisque c'est bien de cela dont on parle aujourd'hui, a été lancé en juillet 2024, un premier jury composé d'élus et d'architectes, dont Rodo TISNADO (l'architecte espagnol qui a conçu la City à son origine). Il faisait partie de ce jury, et c'était important de l'avoir, car il a encore la propriété intellectuelle du bâtiment et il était évident qu'il était important qu'il puisse donner son avis.

Ce premier jury s'est tenu le 14 novembre 2024 et il a retenu trois équipes admises à concourir sur les douze dossiers qui avaient candidaté initialement.

Vous avez sous les yeux les trois équipes : deux bisontines et une strasbourgeoise.

Le second jury a eu lieu le 1er avril et il a retenu à l'unanimité – je vous donne tout de suite le nom du lauréat, comme ça, on passera sur la partie technique juste derrière – le projet de l'équipe DRLW ARCHITECTES de Strasbourg, qui vous sera soumis comme proposition de choix.

C'est un choix qui s'est fait bien évidemment, je le rappelle, de manière anonyme. On a ouvert les enveloppes une fois qu'on avait décidé, mais à l'unanimité du jury.

Concernant le projet retenu. Vous avez un premier visuel ici de ce que ça donne de l'extérieur, le bâtiment ne change pas radicalement bien évidemment, mais on voit surtout sur la partie basse de nouveaux vitrages qui arrivent (la partie rez-de-chaussée), et c'est vraiment un des gros points du candidat qu'on retient là, enfin qu'on propose de retenir en tout cas à cette Assemblée, c'est vraiment le fait de revitrer complètement ce bâtiment en partie rez-de-chaussée, pour tout d'abord faire rentrer de la lumière, bien évidemment – ceux qui ont déjà fait quelques réunions dans la salle Bartholdi le savent –, mais aussi que les personnes, les passants, depuis l'extérieur voient un petit peu ce qu'il en

est et que l'esthétique soit beaucoup moins « blockhaus » que ce que pouvait être l'ex-Caisse d'Épargne à l'époque.

Le rez-de-chaussée est un point central du projet en tant qu'entrée physique du siège de GBM pour l'accueil de ses visiteurs. Cette entrée migre, à l'origine, elle est sur la gauche comme actuellement au 4 rue Plançon. Elle migre du BB1 au BB3, de l'autre côté du parvis tout simplement. Cette partie retrouve un vitrage intégral afin de faire entrer la lumière. Vous voyez la nouvelle entrée depuis le parvis avec la banque d'accueil sur la droite, et sur la gauche, on remarque qu'il y a une salle de conférences et de Conseil Communautaire, aujourd'hui on est à la CCI. Ça fait longtemps qu'on se délocalise, on se dit que ça peut être pas mal de faire nos réunions dans notre siège à l'avenir, ça sera peut-être plus simple. Il a été prévu par ce candidat-là une salle de conférences de taille pouvant accueillir un certain nombre d'élus, de visiteurs, voire la presse. On parle d'environ 200 personnes pour cette salle qui peut servir non seulement pour le Conseil Communautaire, mais pas seulement, pour des conférences aussi. C'est toujours un petit peu compliqué d'accueillir des conférences ou des réunions dignes de ce nom à la City. Et elle se trouve en lieu et place de la salle Bartholdi. Il ne faut pas imaginer la configuration actuelle, bien sûr, puisque les cloisons s'en vont, et on repense complètement l'espace. Juste derrière, à nouveau, on retrouve des espaces qui peuvent faire office de convivialité, mais de travail sur la partie vitrée arrière et une partie bureau.

Je vous mets un plan rapide. Il faut regarder surtout celui de la gauche pour la partie rez-de-chaussée avec la salle de conférences.

Je précise juste que ces documents sont les documents issus du concours et qu'avec l'équipe d'architectes, bien évidemment, on sera amené à retravailler, à éventuellement améliorer de petits points qui ne conviendraient pas dans l'aménagement des salles, mais l'esprit est là.

Voilà, cette salle a été composée avec les piliers de la City qui ne sont pas toujours évidents, qui sont relativement fréquents sur le dispositif ; c'était aussi le projet au niveau de la salle de conférences qui a remporté l'unanimité du jury ; salle de conférences, espace de travail, d'attente, d'échanges, de petites réunions. C'est ce qu'on retrouvait sur l'arrière de la banque d'accueil, de *coworking*, en plus du hall d'accueil.

Concernant les niveaux supérieurs, on retrouve sur le plan un petit peu sur la droite, ça ne parle pas beaucoup, mais l'idée sur les différents niveaux des étages est d'intégrer les nouvelles flexibilités du travail avec le maximum d'ergonomie pour intégrer à la fois des zones de travail en équipe, des espaces de travail individuels, des espaces de réunions informelles et collaboratives, des espaces de détente aussi (ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui), et plus personnalisés, des rangements et des locaux pour la gouvernance avec des bureaux permanents et de passage pour que les élus aient quelques bureaux supplémentaires par rapport à aujourd'hui pour y travailler, ce qui n'est guère le cas à part le bureau de la Présidente et du Premier Vice-Président à ce jour.

Je précise que c'est un travail qui se fera, qui est déjà commencé, bien évidemment, et c'est le cas sur tous les projets bâtimentaire, mais qui se fera avec les organisations syndicales, avec toutes les instances qui ont voix au chapitre sur ces sujets de réorganisation et bien entendu avec nos services. Parce que quand on va se poser la question de quel service va dans quel bureau? Effectivement, c'est à ce moment-là qu'on se demandera s'il faut faire des bureaux dédiés, individuels, partagés ou des espaces plus flexibles par rapport au télétravail et à la semaine de quatre jours. Enfin, tout ce qui se fait aujourd'hui et qui ne se faisait peut-être pas il y a 15 ans.

De manière plus générale, on retrouve dans le projet les bureaux en périphérie du bâtiment, ce qui paraît logique puisqu'en périphérie on retrouve les parties vitrées, et c'est déjà le cas sur certains étages et en partie centrale, principalement les salles de réunion.

La conception du bâtiment, je l'ai dit en préambule, mais nous impose bien évidemment de réaliser les connexions entre le bâtiment BB1 et BB3 à tous les niveaux, c'est le cas aujourd'hui entre le sixième et le cinquième étage des deux bâtiments, on arrive à communiquer. Mais pour les quatre étages en dessous, forcément, c'est à ce moment-là qu'il faudra prévoir la communication entre les étages. Ce projet le prévoit, et c'est quelque chose qui ne pourra se faire définitivement que lorsque le BB1 sera mis en réhabilitation à son tour pour la période suivante.

Je vais revenir un petit peu en arrière sur la partie extérieure, sur le volet technique bâtimentaire, le projet retenu propose des brise-soleil orientables pour les façades verticales (les façades verticales, c'est celles qui sont droites). Elles sont toutes verticales, mais il y en a qui sont courbes, il y en a qui sont droites. Pour les façades droites, ce sont des brise-soleil orientables qui permettent d'occulter la lumière. Je pense que tout le monde connaît ce dispositif qui, aujourd'hui, est hyper important parce qu'il permet d'occulter des pièces du soleil pour éviter qu'elles chauffent tout en laissant passer la lumière au degré qu'on le souhaite.

Donc façades verticales brise-soleil orientables.

Sur les façades courbes, puisqu'on ne peut pas mettre des brise-soleil orientables, là, le candidat nous propose une solution technique innovante, c'est un vitrage performant en double ou triple vitrage, je ne sais plus précisément, mais qui s'appelle un vitrage électrochrome. C'est un vitrage au sein duquel passe un faible courant électrique et qui permet de teinter les vitres en fonction de la luminosité extérieure. Et vu qu'il n'y a pas de solutions techniques extérieures pour occulter des parties courbes comme le propose la City, c'est une solution hyper pertinente, hyper efficace. On a un léger surcoût bien entendu sur la partie vitrage en tant que telle, mais ça permet effectivement en période d'été d'empêcher la lumière de rentrer dans les pièces, évidemment. Et je pense qu'à nouveau, tous ceux qui ont déjà utilisé des bureaux à la City qui donnent sur ce côté-là seront heureux ce jour-là de pouvoir occulter la lumière et d'éviter de monter jusqu'à 35°, voire légèrement plus.

Sur le bâtiment, il sera raccordé au réseau de chaleur urbain, on en a déjà parlé ; la tranche de travaux en cours sur ce réseau de chaleur va descendre la rue Plançon dans les mois, l'année qui vient, pour raccorder bien évidemment la City – donc économie d'énergie aussi.

La ventilation et la climatisation seront intégralement reprises, bien évidemment, et l'isolation globale du bâtiment sur les parties pleines en façade et sur les sols plafonds, enfin partout où l'isolation peut être refaite. Principalement, ce candidat-là proposait des matériaux biosourcés, je le précise aussi, ce qui n'était pas le cas de tous les candidats ; l'isolation sera intégralement reprise.

Le lauréat inclut aussi l'installation de panneaux solaires en toiture, ce qui à nouveau n'était pas le cas de tous les candidats.

Voilà pour la partie technique.

Sur le rétroplanning du projet, après cette délibération, les équipes vont commencer à pouvoir travailler avec le candidat.

- Avant-projet sommaire septembre 2025,
- Avant-projet définitif janvier 2026,
- Dépôt du permis, phase projet d'appel d'offres des travaux septembre 2026,
- Début de travaux en janvier 2027 pour une durée de deux ans moyennant évidemment un déménagement des services.

Il est prévu que les services soient déménagés dans la partie BB5, l'aile de bâtiment rénovée par Aktya actuellement, et il se passera la même opération une fois que les travaux sont terminés pour la partie BB1 à partir de 2029-2030.

J'ai essayé d'être assez concis tout en étant complet, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bien, merci beaucoup pour cette présentation complète. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. S'il n'y a pas de questions, je propose :

- > De choisir bien sûr l'équipe représentée par le mandataire DRLW ARCHITECTES,
- > D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et rénovation énergétique à l'équipe représentée par ce mandataire,
- Autoriser la SPL Territoire 25, mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat à signer le marché de maîtrise d'œuvre.
- Prendre acte conformément à l'article 7 de la Convention de maîtrise d'ouvrage, de la sollicitation des subventions auprès de la Région, de l'Etat, de l'Union européenne, du Département du Doubs et de la Caisse d'allocations familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, concernant justement cette opération magnifique.

M. NAPPEZ.- Et je rajoute un dernier point, je suis désolé, mais je pense qu'il a son importance : l'enveloppe prévue lors du concours était de 9 700 000 € HT. Elle est tenue par le candidat à hauteur de 10 millions. On est dans l'enveloppe de 10 M€ HT qui fait un coût TTC TDC (toutes taxes comprises, toutes dépenses confondues) de 14,5 M€, avec une rémunération du candidat à 10 %. Voilà les dernières précisions sur l'offre du candidat retenu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et Mme Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Anthony POULIN (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

 choisit l'équipe représentée par le mandataire DRLW ARCHITECTES, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3 à la City,

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3 à la City à l'équipe représentée par le mandataire DRLW ARCHITECTES pour un montant d'honoraires de 1 020 026.61 € HT.

autorise la SPL Territoire 25, mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat de

maitrise d'ouvrage déléguée, à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

prend acte, conformément à l'article 7 de la convention de maitrise d'ouvrage déléguée, que la sollicitation des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération relève de la compétence de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 98

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 5

# 15. <u>Autorisation de signature de la convention de superposition de domanialité entre la RN 57 et l'ouvrage de rétablissement de la rue Léon Baud à Châtillon-le-Duc</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant de passer au rapport n° 15 concernant l'autorisation de signature de la convention de superposition de domanialité entre la RN 57 et l'ouvrage de rétablissement de la rue Léon Baud à Châtillon-le-Duc.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités de gestion et d'entretien de l'ouvrage d'art de rétablissement de la rue Léon Baud par passage supérieur sur la RN 57 sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 103

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 16. Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements – RD 70 – POUILLEY-PIREY

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 16 relatif à la RD 70 de Pouilley à Pirey, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

## 17. Evolution de la composition du Comité des Partenaires issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant l'évolution de la composition du Comité des Partenaires issus de la Loi d'Orientation des Mobilités. Donc, c'est une nouvelle composition. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

Surtout si j'oublie quelqu'un, n'hésitez pas.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

Procès-verbal du Conseil de Communauté du 22 mai 2025 Communauté urbaine Grand Besançon Métropole fixe la composition du Comité des partenaires de la mobilité ;

définit les modalités de fonctionnement de ce comité ;

autorise Mme Marie ZEHAF, 6ème Vice-Présidente en charge de Mobilités, ou son représentant, à présider ce comité ;

désigne M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des Ressources Humaines, pour représenter GBM au sein du collège des employeurs du comité des partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 103

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 18. Participation au 5ème Challenge de la Mobilité du 15 au 21 septembre 2025

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Le rapport n° 18 concerne le 5ème Challenge de la Mobilité du 15 au 21 septembre 2025, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cet engagement qui positionne sur le plan régional, Grand Besançon Métropole comme territoire d'exemple en matière de politique mobilité auprès des entreprises.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 103

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

#### 19. Contribution GBM préalable à l'arrêt du SCoT en juillet 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la contribution GBM préalable à l'arrêt du SCoT en juillet 2025, pour ce rapport, il y a une présentation et je cède la parole à Gabriel.

M. BAULIEU.- Je veux d'abord dire un mot de cette prise de parole sur ce rapport 19. Vous pouvez douter de ma qualification à être rapporteur, mais il a été considéré que pour des questions de conflit d'intérêts, puisque par la grâce de mon délégué titulaire au SCoT, Florent BAILLY qui est omniprésent, finalement les assemblées du SCoT me sont inaccessibles, et que j'étais ainsi celui qui encourait le moins de risque de conflit d'intérêts, ce qui me vaut d'être le rapporteur en lieu et place de tous ceux et toutes celles qui, dans cette salle, le seraient davantage. Je vous invite à avoir l'hommage qui convient auprès, encore une fois, de ceux qui sont les experts.

En quelques mots sur ce rapport « Contribution du Grand Besançon en vue de l'arrêt du SCoT, en juillet 2025 », il s'agit, puisque nous sommes un des partenaires de ce territoire dans le Syndicat Mixte présidé par Jean-Paul, il a semblé utile, souhaitable, tout simplement d'exprimer un certain nombre de questions, de suggestions, de propositions, et cela dans un travail transversal entre les différents responsables de compétences concernés.

Jean-Paul l'a souvent dit, c'est rappelé dans le rapport, nous prévoyons un arrêt du SCoT en juillet 2025. Il est rappelé dans le résumé de ce rapport que cet arrêt comporte deux documents essentiels pour sa mise en œuvre.

Le projet d'aménagement stratégique, débattu à nouveau en mars 2025 par le Comité syndical du SCoT et le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) et son DAACL (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique) en cours de rédaction.

Et donc, c'est dans ce contexte que les élus de Grand Besançon que nous sommes, souhaitons pouvoir apporter une contribution en amont de l'arrêt du SCoT.

Le rapport présente les principaux contenus du SCoT et les contributions et questionnements apportés par Grand Besançon Métropole.

Sur le SCoT, j'utiliserai tout d'abord les éléments du rapport que vous avez sous les yeux. Et puis s'agissant de la contribution, j'utiliserai une synthèse rédigée sur diaporama.

Le SCoT, ce n'est pas un scoop, mais il est bon de le rappeler : « Fixe les objectifs de développement et d'aménagement du territoire qui entraînent une mise en compatibilité des schémas et documents d'urbanisme communautaire ». Je viens de l'indiquer, c'est dans le résumé.

Le SCoT, juridiquement opposable, est composé de deux documents principaux et des annexes.

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) : projet des élus pour le territoire.

Le DOO : il traduit l'ensemble des orientations politiques du PAS organisées autour de trois grands thèmes « Logement, mobilités, équipements et services », « Développement économique, agricole et commerce », « Transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles ».

Il est également composé d'annexes, intégrant le Diagnostic ainsi que l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), qui précisent le cadre territorial à partir duquel sont bâties la stratégie de planification et sa déclinaison opérationnelle à mettre en œuvre.

Le SCoT est un document intégrateur des documents d'urbanisme supra communautaire, au premier rang duquel se trouve le SRADDET.

Les documents d'urbanisme communautaires doivent respecter deux modalités de relation juridique avec le SCoT, conformément au schéma indicatif qui suit sur votre rapport.

- <u>La prise en compte</u>, qui correspond à une prise de connaissance, une appréciation contextualisée des objectifs du SCoT. Toute absence de prise en compte pourrait par voie de conséquence devoir être justifiée. Cette situation s'applique, par exemple, au PCAET.
- La compatibilité (qui est un terme qu'on utilise d'ailleurs le plus souvent), qui est l'obligation de ne pas agir contrairement à la règle, soit un rapport de non-contrariété. C'est le cas pour les documents sectoriels (PLH PDM), les documents d'urbanisme (futur PLUi), les autorisations d'urbanisme commerciales et les opérations foncières d'aménagement (ZAC, lotissements, aménagement de toute nature).

Il est à noter que les jurisprudences antérieures ont considéré la relation juridique de compatibilité avec le SCoT comme portant sur les seules prescriptions de son DOO.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te coupe, mais simplement on est bien d'accord qu'il y a une présentation.

M. BAULIEU.- Mais je vais l'utiliser.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord.

M. BAULIEU.- Ça va pour l'instant, on est coordonné encore.

Mme LA PRÉSIDENTE. - D'accord.

M. BAULIEU.- Sans télécommande.

Mme LA PRÉSIDENTE - OK

M. BAULIEU.- Et le contenu du PAS et du DOO et les avis formulés.

Le contenu du PAS

Le projet du SCoT est de mettre en place les conditions d'un développement ambitieux, avec trois orientations politiques :

- Soutenir un développement responsable et solidaire,
- Répondre aux besoins des habitants en assurant leur bien-être dans un territoire sain,
- Agir pour un territoire décarboné.

Qui oserait ne pas être d'accord avec ces trois orientations ?

En matière d'ambition de développement, le PAS a retenu le scénario suivant au vu des hypothèses de projections démographiques. Il se décompose en deux phases, nous y avons travaillé à plusieurs reprises, y compris en séance de Conseil Communautaire :

- Entre 2026 et 2040 : atteindre 0,4 % de croissance par an, soit +900 habitants par an ou +13 500 habitants sur la période,
- Entre 2040 et 2050 : atteindre 0,1 % de croissance par an, soit +300 habitants par an ou +3 000 habitants.

La trajectoire de réduction de l'artificialisation du SCoT, par rapport à la première période de référence 2011-2021 nécessite une enveloppe foncière maximale de 700 ha jusqu'en 2050. Cette trajectoire de sobriété foncière se décline en conséquence selon les périodes que vous avez dans le rapport, mais avec TrACE (Trajectoire Air Climat Energie) et autre chose, il se pourrait que cette déclinaison connaisse quelques adaptations.

Pour organiser le développement et l'aménagement de son territoire, le SCoT s'organise dans le cadre d'un territoire des proximités par l'intermédiaire d'une armature territoriale composée de 15 bassins de proximité organisés autour d'une logique de déplacements.

L'armature territoriale en bassin de proximité doit permettre l'accessibilité à une offre urbaine d'équipements, de services et de commerces en moins de 5 minutes on voiture, et moins de 15 minutes

à vélo en renforçant les centralités existantes ou à venir et en réduisant considérablement les déplacements en voiture et les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations et cette démarche étant posées, je vais utiliser désormais le diaporama pour résumer les choses.

(Diffusion d'un diaporama)

Synthèse générale.

Avis sur le PAS, le DOO et le DAACL.

Des objectifs généraux des schémas communautaires (PLH, PDM, PLUi, PCAET, schéma des ZAE) sont convergents avec ceux du PAS et du DOO du SCoT.

Les schémas communautaires qui anticipent la prise en compte de l'armature territoriale du SCoT, et son armature des ZAE. La redynamisation des centralités, l'organisation territoriale avec les bassins de proximité et la réduction de la consommation foncière à l'horizon 2050 et des politiques publiques communautaires qui devront évoluer afin d'accompagner des prescriptions du SCoT en matière d'habitat, approche bioclimatique, matériaux biosourcés (on vient d'avoir un exposé), s'inscrivant dans cette logique, réinvestissement du bâti existant, sobriété énergétique, qualité architecturale des logements.

Une évolution des politiques publiques à prévoir en matière d'alimentation en eau potable et de traitement de l'assainissement pour permettre la réalisation des objectifs de logements prévus par le SCoT

En matière de commerce, des convergences à affiner entre SCoT, PLUI et l'approche économique et commerciale de Grand Besançon Métropole. Ces avis, ces contributions, sont assez conformes à ce qui se disait il y a encore un instant en conférence des maires. Concernant les conditions d'exemptions éventuelles d'installation et d'extension des commerces en dehors des lieux d'implantation préférentiels reconnus par le SCoT.

En matière de milieux humides, une priorisation de leur protection et de leur niveau de compensation en cas de dégradation (à préciser entre SCoT, compétence GeMAPI et urbanisme de GBM).

Nous avons ensuite quelques questionnements et avis spécifiques.

Sur la forme, encore une fois, c'est la contribution de Grand Besançon à la démarche de rédaction et de finalisation du SCoT.

Sur la forme, les orientations proposées par le SCoT pourraient-elles être moins prescriptives ? Ça fait partie des éléments qui sont ressortis, encore une fois, de la part du groupe de travail constitué des responsables thématiques.

Ces prescriptions ne distinguent pas ce qui relève des documents d'urbanisme tels que le PLUi des autres schémas ou des politiques publiques de Grand Besançon Métropole. Est-il possible de les flécher plus précisément, tout simplement pour le caractère plus intelligible du document en cours de finalisation ?

Sur les fonctions économiques : préciser la façon dont est traduite l'armature des ZAE et des sites économiques par activité et par typologies de zones.

Prioriser la mise en œuvre d'une conception bioclimatique dans les constructions, travaux, installations et aménagements pour les activités économiques recevant du public. Peut-être trop contraignant, il faudrait plutôt inciter (on retrouve la nuance qu'il est déjà évoqué en suggérant que des orientations soient moins prescriptives).

Sur tout le territoire, quelques considérations : est-ce que les professions médicales pourront s'implanter où elles veulent sur le territoire ? C'est une question par rapport à l'état du document, actuellement. Et au niveau des réflexions du PLUi : il est considéré qu'il serait souhaitable :

- D'autoriser une extension encadrée des commerces existants. Ça renvoie un peu à la réponse d'Aurélien tout à l'heure. Je fais référence à la conférence des maires qui a précédé.
- De déterminer des niveaux de centralité ainsi que des linéaires commerciaux pour lesquels les commerces sont autorisés avec des surfaces maximales autorisées.
- Hors centralité, il devrait être possible de prévoir des commerces avec une surface restreinte.

Je crois que ce qui est dit là répond à quelques interrogations qui étaient encore formulées tout à l'heure. Les distributeurs automatiques devraient pouvoir s'implanter sur tout le territoire dans les secteurs dépourvus de tout commerce, en s'intégrant au paysage et en fonction des possibilités de stationnement.

Dans les zones périphériques, avec les secteurs d'intérêt périphériques, c'est bien de ça qu'il s'agit. On m'a dit « préférentiel » tout à l'heure.

Est-ce que seules les surfaces commerciales de plus de 300 m² peuvent s'implanter en zone périphérique ?

Est-ce que les découpages inférieurs à 300 m² sont possibles au sein des galeries commerciales ? Ça fait partie des débats d'ailleurs, dans certaines de nos instances.

Toute construction nouvelle ou projet de requalification ne peut pas être conditionné à la mutualisation des espaces de stationnement avec les espaces commerciaux en limite de terrain.

Une mention pour la ville de Besançon, compte tenu de la spécificité du territoire de la ville de Besançon à propos de sa densité et de sa démographie. Tout à l'heure d'ailleurs, Aurélien présentant la carte, disait que notre carte, elle était d'abord d'espaces naturels et forestiers, et que finalement on avait une tache urbaine qui était relativement réduite. Sauf qu'on a au centre cette tache urbaine, dense, particulière de la ville de Besançon. Est-il possible d'envisager sur ce site, de façon limitée, des installations nouvelles et des extensions de commerces en dehors des centralités et des zones périphériques ?

S'agissant de quelques fonctions résidentielles, la trajectoire démographique n'est-elle pas trop abrupte? Donc, passant de 900 habitants entre 2026 et 2040 à 300 habitants, entre 2040 et 2050? Le PLH 2024-2029 doit-il se projeter au-delà de son échéance exécutoire?

Les objectifs de production de logements sur la période 2026-2050 mentionnent plus de 50 % pour l'ensemble du bassin urbain ; est-il possible de programmer davantage ? La question est de savoir s'il y a des souplesses possibles, tout simplement. On voit d'ailleurs dans la période écoulée qu'entre les programmations et les réalisations tout n'est pas à l'identique sur l'ensemble du territoire, en fonction des opportunités qui peuvent se présenter.

À l'échelle du territoire les zones d'extension dans les hameaux ne sont pas souhaitées par le SCoT. Des exceptions pourraient être envisagées pour quelques parcelles non urbanisées à la marge (tout simplement pour ne pas geler totalement ces îlots d'habitat).

La prescription sur le taux de vacance à 7 % (limite haute) à atteindre est trop restrictive, ne correspond pas aux situations locales très différentes des bassins. Le SCoT pourrait préférer un principe qui vise à remobiliser le logement vacant (on parle d'une orientation plutôt que d'un chiffre catégorique).

Le projet de PLUi dans son état actuel ne prévoit pas encore de dispositions particulières permettant de « faciliter le changement de destination des bâtiments situés en centralités pour des opérations mixtes intégrant une part de logements ». Il n'entrave pas non plus cette possibilité, on est déjà là dans la recherche précisément de compatibilité entre nos deux démarches qui doivent bien évidemment être articulées.

S'agissant des mobilités.

Les pôles de mobilité nécessitent une zone de stationnement et sont potentiellement éloignés de la centralité du bassin de proximité. La densification autour de ces pôles peut être à revoir.

L'équipement en service doit être cohérent avec le niveau du pôle d'échange. Pour les parkings de covoiturage situés hors urbanisation, une offre de service ne serait pas viable.

Au sujet des aménagements cyclables, mais contrairement au SCoT, l'objectif de relier les secteurs résidentiels n'est pas projeté dans le PDM, sauf pour Besançon et Saint-Vit.

La localisation des consignes est intéressante dans les pôles de mobilité et les lieux d'intermodalité. Cependant, elle n'est pas traitée dans le SCoT, c'est une observation.

Préservation de l'environnement.

Par le SCoT, il est envisagé de réaliser un diagnostic stratégique agricole identifiant les sites à enjeux pour les filières agricoles locales, les sites à enjeux multiples, notamment pour la protection des ressources et des paysages ; d'identifier les espaces publics pouvant être désimperméabilisés et d'identifier les milieux humides fonctionnels et n'est donc pas en mesure de les caractériser, et de les délimiter. Il s'agirait de prévoir plutôt la préservation, la prise en compte des milieux humides lorsqu'ils sont identifiés. Toutes choses que n'envisage pas le PLUi. Les modalités de compensation pourraient être revues.

Et je crois qu'on approche de la fin de cette contribution.

S'agissant de la ressource en eau.

S'agissant de l'eau potable, le schéma directeur des ressources en eau doit confirmer ses hypothèses d'évolution et son programme d'action pour permettre d'assurer l'alimentation en eau sur la base des hypothèses d'évolution des populations prévues dans le SCoT.

Là, on est de manière très soutenue dans la notion de cohérence des choses et qu'il est vital d'assurer d'ailleurs. Il est nécessaire d'agir sur la maîtrise de l'ensemble des prélèvements – usagers qui disposent de leurs propres ressources (puits, forages).

Et en matière d'assainissement, les obligations sont évolutives – eaux résiduaires urbaines, gestion par temps de pluie – et les capacités humaines et financières pourront dans certains cas être limitantes, au moins temporairement.

La spécificité du secteur de Saône doit aussi être interrogée. Objectif important en matière d'habitat et bassin d'alimentation de la source d'Arcier et nécessite des capacités à traiter les effluents plus importants et potentiellement avec des objectifs qualitatifs plus ambitieux.

Voilà en résumé, ce que vous trouvez par ailleurs dans le rapport qui a été communiqué (rapport 19). Et donc, ce faisant, j'ai à peu près présenté, je crois, la synthèse des avis qu'il était souhaité de soumettre à l'Assemblée, en guise de contribution de notre Assemblée auprès du SCoT.

Et en conclusion, il s'agira tout simplement dans ce domaine d'autoriser la Présidente à transmettre ces contributions au Président du SCoT. Merci de votre attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Merci beaucoup pour cette présentation et cette contribution. Est-ce qu'il y a des questions ? Tu veux dire quelque chose Jean-Paul ?

- M. MICHAUD.- Oui, merci. Alors je n'apporterai pas évidemment de réponse complète...
- M. BAULIEU.- Non, il y a un temps pour tout.

M. MICHAUD.- ... et très technique, mais je vais vous donner un certain nombre d'éléments que nous avons.

Donc, nous avons déjà examiné en Bureau du SCoT, ce questionnaire. Nous avons travaillé pour apporter les réponses, vous aurez le document à disposition avec les réponses précises et leur déclinaison dans le DOO pour que les choses soient bien claires.

Je vais vous apporter quelques précisions.

Les élus du SCoT ont choisi de porter un document ambitieux qui permette le développement du territoire tout en répondant aux enjeux climatiques et environnementaux actuels, de protéger le territoire et ses habitants des risques en les identifiant et en limitant ou interdisant en fonction l'urbanisation.

Les dysfonctionnements du territoire ont été identifiés : rupture ou dégradation de la Trame verte et bleue (TVB), zones et milieux humides, etc.

Les qualités du territoire ont été mises en évidence : richesse du patrimoine, des paysages, de son agriculture, de son industrie.

Les mobilités et leurs impacts ont été pris en compte.

Ainsi, les élus, le service du SCoT, accompagnés par l'Agence d'urbanisme, ont élaboré le projet d'aménagement stratégique qu'ils ont adopté une première fois à l'unanimité, puis une seconde fois de nouveau à l'unanimité en tenant compte du SRADDET.

Le SCoT invite le territoire à se diriger vers un changement de modèle d'aménagement. S'il est prescriptif et oriente davantage que par le passé, il offre la souplesse aux documents d'urbanisme (PLUi, PLU) d'apporter une réponse de façon adaptée aux besoins d'urbanisation de nos collectivités.

Le PAS se décline dans le document d'orientation et d'objectifs qui en est le document réglementaire. Donc, vous aurez à disposition le document, répondant aux besoins de précision et d'adaptation, demandé par les différentes compétences de nos collectivités. J'ai souhaité, plutôt que de rentrer dans le détail très technique de cette réponse, vous réaffirmer les principes débattus et approuvés par les élus du SCoT et qui seront mis en œuvre pour et par nos collectivités.

Le SCoT vise un objectif de croissance de population réaliste à l'horizon 2050 afin d'utiliser au mieux le foncier disponible et de ne pas obliger une densification intenable.

La répartition du nombre de logements à produire a été effectuée en fonction de la classification de la typologie des bassins et des besoins de leur population. Le bassin urbain composé de Besançon et des communes de sa première couronne, étant le plus dense, doit accueillir 50 % de cette création de nouveaux logements.

En matière de sobriété énergétique, les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre en 2050 une rénovation complète des logements sont fixés par les PCAET qui définissent les programmes annuels pour atteindre cet objectif.

En matière de vacances, ce sont 100 logements à remettre sur le marché pour atteindre l'objectif de 7 % que le SCoT doit réglementer.

L'urbanisation et la production de logements doivent prioritairement se développer à proximité des infrastructures de transports afin de faciliter le report modal. L'urbanisation ne pourra être permise par les documents d'urbanisme que si la ressource en eau est suffisante et les équipements de traitement des effluents en ont la capacité suffisante.

Les îlots de chaleur existants doivent être identifiés et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour les résorber. Ainsi, les espaces de verdure existants doivent être préservés, les espaces publics majoritairement désimperméabilisés, et les principes de rafraîchissement passif mis en œuvre.

Les zones humides et les milieux humides fonctionnels sont strictement protégés. Les espaces dégradés non fonctionnels peuvent faire l'objet d'urbanisation à la condition de prouver leur dégradation et de pourvoir à la compensation nécessaire à hauteur de 200 %.

En matière de fonctionnement économique et compte tenu du contexte de sobriété foncière, le SCoT demande aux EPCI de maintenir les activités compatibles avec l'habitat dans les espaces urbains. Les activités entraînant des nuisances devront s'installer en ZAE qui n'ont pas à recevoir des bâtiments à usage d'habitation, sauf exception, en regard justifié du fonctionnement de l'activité.

Les zones doivent favoriser la complémentarité et la synergie des entreprises qui la composent. Les bâtiments doivent tendre vers une réalisation bioclimatique tirant parti au maximum des qualités naturelles du site où elles d'implementarité et la synergie des entreprises qui la composent. Les

naturelles du site où elles s'implantent, répondant ainsi au confort de leurs salariés.

Le commerce doit s'implanter prioritairement dans les centralités identifiées dans les documents d'urbanisme afin de répondre aux besoins du quotidien des habitants. Les zones d'activités commerciales identifiées existantes n'ont pas vocation à s'agrandir et il n'y a pas de possibilité pour les collectivités d'en créer de nouvelles. La création de nouveaux bâtiments ne doit pas permettre l'accueil de cellules commerciales de moins de 300 m². La division des surfaces existantes, lorsqu'elles font l'objet d'une autorisation d'urbanisme, ne saurait être inférieure à 100 m².

Les commerces existants, dans le tissu urbain hors centralité, peuvent continuer leurs activités. Ils ne peuvent s'agrandir qu'à concurrence de 150 m² de surface de vente. En cas de cession d'activité

commerciale et changement de destination, ils ne peuvent redevenir des commerces.

Pour la seule ville de Besançon, compte tenu des besoins locaux en fonction de l'accroissement de la population, la création de nouveaux commerces répondant aux besoins quotidiens, et d'une surface maximum de 150 m², peuvent être créés.

Voilà un bref résumé des réponses.

Je dois préciser qu'il y a près de dix réunions publiques, même si la participation en nombre n'est pas celle que nous souhaiterions, dire que les échanges ont été riches, les questions nombreuses et que les réunions ont duré pour la plupart à peu près 3 heures de temps du fait de l'intérêt qui a été porté pour notre projet de SCoT.

En règle générale, les retours ont été positifs par rapport à notre écriture. Ce n'est pas évident parce qu'il opère un changement de modèle qui est nécessaire à l'aménagement du territoire et par rapport au passé où l'étalement urbain était la règle générale.

Je vous remercie de votre attention et je reste à disposition pour vos questions.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci à vous, tous les deux. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Tout est clair, là aussi. Ah, pardon, Madame BOUVET.

Mme BOUVET.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Président du SCoT, pour cette présentation très riche et complète. J'ai juste une question très courte. J'aimerais savoir s'il est vrai que vous avez été invité par la municipalité bisontine pour présenter le volet commerce aux élus de la majorité et pas du tout aux élus de tout le Conseil Municipal ? Je vous remercie.

M. MICHAUD.- Je laisserai Madame la Maire répondre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu peux répondre.

M. MICHAUD.- Oui, j'ai effectivement été invité, j'ai participé à une réunion et n'ai pas répondu favorablement à une seconde réunion, mais il y a eu une présentation qui a été faite par les services.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Oui, Monsieur HUOT.

M. HUOT.- J'en ai parlé en conférence des maires. J'ai participé aux comités de secteur, aux réunions publiques. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de questionnements autour du commerce en centralité, il y a un désaccord de fond – en tous les cas, je l'ai perçu comme ça. On a eu un certain nombre d'explications et de documents complémentaires, mais il est vrai que c'est une vraie interrogation pour nos communes de la périphérie.

Alors probablement moins dans les grandes communes, c'est possible, mais dans les communes de la périphérie de taille qui reste modeste, je pense que c'est une question pour laquelle pour moi la réponse n'apparaît pas clairement.

Et puis après, j'avais une autre remarque, que je fais souvent à Jean-Paul, peut-être n'est-elle pas fondée. On dit qu'il y a 20 000 mouvements vers Besançon par jour, 150 000 kilomètres de faits par jour, ça veut dire que l'attraction de Resançon est bien évidomment acquise, je pense que personne ne

le conteste. Par contre, je m'interroge de savoir, pour freiner tous ces volumes de mouvements qui sont des volumes considérables, si justement dans le territoire, on ne pourrait pas essayer de trouver des implantations d'activités, PME, TPE, dans la périphérie de façon à limiter les déplacements. Et il est vrai quand on regarde le document, alors peut-être que c'est à un niveau trop fin, ou trop de détails, il y a des choses qui restent à boucler (le lien entre le SCoT et le PLUi) – mais je pense que c'est une interrogation qu'on pourrait avoir puisque ça paraît important. Et en plus si on limite ça, on limite la pollution, ça veut dire que pour l'environnement ça ne peut être que positif.

M. BAULIEU.- Je voulais simplement en écho à ce que vient de dire Daniel, mais en ayant écouté attentivement les propos de Jean-Paul, dans la contribution que j'ai présentée, ces questions précisément de l'adaptation d'un certain nombre de dispositions sur le commerce sont mentionnées. Je faisais allusion très directement à l'échange qui a eu lieu sur ce sujet en conférence des maires tout à l'heure, Patrick est intervenu, et d'autres déjà, puisque Daniel est intervenu. Je pense que c'est un point Jean-Paul qu'on gagnerait à voir clarifier, dans le SCoT, mais même de manière complémentaire, parce que j'appréciais la réponse qu'avait fait également Aurélien tout à l'heure sur la complémentarité entre les orientations que pourrait poser le SCoT et les déclinaisons de zonage, dont tu as fait état Aurélien. Je crois qu'on gagnerait à ce que, sur ce plan-là, puisque je n'ai pas participé aux réunions, mais j'ai eu quelques échos régulièrement sur les débats un peu passionnés qu'il y a eu là-dessus, mais c'est parce que ça préoccupe les uns les autres, mais entre les deux réponses qui ont été faites tout à l'heure, je crois qu'il y aurait lieu de préciser un certain nombre de choses et puis de donner la souplesse qui est nécessaire sans que ça transgresse les grands principes.

Quand tu dis Jean-Paul : « On n'est plus de la même génération de SCoT », mais personne ne dit le contraire, je pense, dans cette salle, notamment sur l'aspect densification, sobriété, etc., mais y compris avec les préoccupations de mobilité, il n'est pas aberrant d'autoriser dans certaines circonstances à préciser des commerces de proximité, puisque c'est ça essentiellement qui est posé.

Je n'ai pas entendu de collègues dire qu'ils voulaient faire un supermarché à chaque coin de rue, je suis dans la caricature bien évidemment dans ce propos donc, mais là je pense qu'il y a matière à préciser les choses, à les assouplir quelque peu, à les rendre parfaitement complémentaires entre SCoT et PLUi. Je pense qu'on gagnerait dans la compréhension et dans le partage des choses et dans la sérénité qui sera nécessaire pour que ce SCoT soit adopté et admis par tous. Je pense que c'est possible Jean-Paul, il me semble.

M. MICHAUD.- On apportera une réponse précise sur ce volet. Il faut bien comprendre que quand on autorise le commerce en centralité, c'est tout type de commerce, tout type de commerce et tout type de surface.

Quand on va autoriser le commerce en dehors des centralités, on sera dans le même état d'esprit. C'est extrêmement compliqué de réglementer différemment, mais on apportera une réponse précise.

On a bien compris aujourd'hui qu'on est contre une lutte contre l'étalement urbain, qu'on est contre une lutte de l'accroissement des mobilités, ce qui va me permettre d'enchaîner sur la deuxième réponse à Daniel, concernant les zones d'activités économiques. Le SCoT prend en compte le schéma ZAE élaboré par notre collectivité.

Aujourd'hui – Aurélien l'a rappelé tout à l'heure – nous avons une étude sur les zones d'activités à vocation artisanale, les tènements à vocation artisanale qui pourraient exister sur différents points du territoire, donc ca laisse des possibilités.

Je vous rappelle qu'on a une contrainte, une contrainte importante, c'est la contrainte foncière. Aujourd'hui, c'est 700 hectares pour mettre toute l'urbanisation. Quand je dis « toute l'urbanisation », c'est évidemment l'habitat, ce sont les zones d'activités, c'est le commerce, ce sont les pôles de mobilité, ce sont les équipements sportifs, c'est tout ce qui compose l'urbain de nos territoires. Et cette enveloppe est effectivement très contrainte puisque pour notre territoire c'est moins de 600 hectares pour tout faire rentrer. Qa, ce n'est pas le SCoT qui le dit, c'est la loi, et on doit accueillir nos populations et répondre aux besoins d'habitat avec une densité de population qui corresponde aux besoins, donc ça nous impose des contraintes, et nous appelle à un changement de modèle, à un changement de faire.

On a des possibilités au sein des zones existantes aussi de faire de la densification. On a un certain nombre de friches aussi à reconquérir. On a un certain nombre d'outils.

J'entends ce qui est demandé, je le comprends tout à fait.

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, je suis le porte-parole du SCoT, j'en suis le Président, mais surtout le porte-parole, et ce n'est pas la décision de Jean-Paul MICHAUD, c'est l'objet d'un travail collectif qui a été fait.

Et j'ai rappelé tout à l'heure que ce n'est pas des dispositions qui sont particulières à notre territoire, qu'il existe plus de 400 SCoT en France, qui couvrent 95 % de la population et l'ensemble des SCoT du territoire va dans la même direction parce que c'est une nécessité d'un point de vue du futur aménagement du territoire par rapport à ce qu'on a vécu par le passé.

Je vous rappelle également que le SCoT est soumis à évaluation tous les six ans. Il y a un certain nombre de choses aujourd'hui qui certainement pourront évoluer en fonction des circonstances.

Le commerce aujourd'hui c'est quelque chose qui est très mal connu. On a des évolutions permanentes en matière de commerce. On n'a pas vu toutes les évolutions à venir par rapport au commerce électronique. On voit aujourd'hui qu'il y a un certain nombre de commerces qui ont tendance à disparaître. On a entendu récemment parler des commerces de l'habillement. On a une évolution aussi du commerce alimentaire avec une différenciation dans les surfaces.

Aujourd'hui, la réponse que l'on a, c'est celle que nous faisons et qui est d'un point de vue aménagement du territoire raisonnable. Et j'ai répondu tout à l'heure : le SCoT donne une orientation de mettre le commerce en centralité à proximité des habitants pour répondre à différents facteurs, en particulier celui du vieillissement de la population avec de moins en moins de mobilité...

- M. AYACHE.- On est d'accord là-dessus!
- M. MICHAUD.- Je peux finir. Merci.
- M. AYACHE.- Oui, mais on est d'accord sur tout ça !
- M. MICHAUD.- Non, mais je finis. Je pense que c'est important d'amener...
- M. AYACHE.- Oui, mais ce n'est pas un vrai livre d'urbanisme.

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Patrick, excuse-moi, mais laisse-le terminer, mais je pense que tu as dit beaucoup de choses. Tu as terminé?

- M. MICHAUD.- Oui, j'ai terminé. Mais voilà, c'était pour remettre les choses dans leur contexte. Et juste une dernière chose, il est bien dit que c'est aux communes de définir leur centralité.
- M. AYACHE.- Mais oui, on sait tout ca.
- **M. MICHAUD**.- Il y a du public. Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui vont être remontées et qu'il est important que les précisions soient données.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, je propose de donner la parole à Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci. Mes deux collègues Gaby et Daniel sont intervenus dans le sens dans lequel je vais intervenir parce que Jean-Paul, dans ta longue intervention, nous sommes d'accord avec 99 % de ce que tu as dit. C'était une vraie déclaration de politique générale sur l'urbanisme. Bravo ! Ce n'est pas du tout le sujet. Ce n'est pas du tout le sujet.

Ce que nous disons pragmatiquement dans nos petites communes, c'est qu'on ne peut pas, aujourd'hui, à la parcelle près – puisque la règle du SCoT va obliger le PLUi à l'intégrer dans son dispositif – dire que dans dix ans, le boulanger ou le bistrot à Palise seront au bout de la rue entre le 3 et le 8, et non pas entre le 15 et le 18. Il n'y a pas de question d'étalement urbain. On est dans le patrimoine bâti. Il n'y a pas de problème d'artificialisation. Il n'y a pas tout ce que tu dis. C'est comme ça que je le comprends, on ne peut pas aujourd'hui définir de façon, en tout cas, comment dirais-je, intelligente que dans telle commune les petits commerces qui vont venir s'installer, ce sera sur les parcelles X, Y, et Z et pas sur celles d'à côté. Parce que si nous faisons cela, demain à Palise, il y a un Monsieur qui va vouloir ouvrir un bistrot dans sa maison, un bistrot qui fait la cohésion du village, et qui ne voudra pas aller ailleurs. Et le Maire de Palise va lui dire : « Non, tu n'as pas le droit là, ton bistrot, il faut le mettre à l'autre bout de la rue », par exemple. C'est juste ça que nous disons.

Soyons pragmatiques. J'ai entendu les éléments de solutions qui étaient proposés par Gaby. Je souhaite que le SCoT prenne ça en compte. D'ailleurs, j'ai déjà entendu ce débat surgir, alors je ne sais plus si c'était en conférence des maires ou ailleurs, et je compte sur la bienveillance du Président du SCoT pour nous écouter.

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui pourraient être apportés ? De toute façon, on va avoir des réponses aux contributions qui ont été faites, et je pense que c'en est une depuis les communes. Vincent.

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. Une question se pose. On les définit ad vitam aeternam, ces centralités-là quand on va valider ça ou est-ce que ce sera requestionné dans un autre temps ? Parce que ça peut rassurer aussi si on peut revenir et suivre l'évolution des choses dans dix ans ou plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les SCoT ont une durée de vie, si ça permet d'apporter une réponse. Mais il est vrai qu'en général, c'est de la planification. Qui saura ce qu'il se passera dans 20 ans ? Je ne sais pas, mais c'est une planification avec une durée de vie des SCoT. Catherine.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. Peut-être juste par rapport à ce sujet qui depuis le début nous interpelle tous beaucoup. Il faut saluer un travail conséquent fait par les élus qui siègent notamment au bureau du SCoT, mais pas que, avec des réunions publiques, avec beaucoup de travail autour parce qu'on s'est posé énormément de questions.

Je crois que les membres du Bureau ont été rassurés par les réponses apportées, j'en ai apporté une partie. Il me semble, Patrick, avait commencé à te rassurer sur la capacité de pouvoir définir une zone plus large, s'agissant par exemple de Palise puisqu'on est à une petite échelle, on pourrait imaginer la centralité à l'échelle de la commune, parce qu'effectivement ce ne sera pas simple. Et pour ta commune, définir peut-être, par exemple, dans ton échelle, à la fois un SIP et peut-être deux centralités, deux connivences justement dans ce travail qui doit être conduit avec la commune de Pouilley-les-Vignes puisque vous êtes côte à côte.

Je crois vraiment qu'on a des solutions intelligentes, comme tu l'as dit, à apporter en travaillant ensemble. Mais on voit que la difficulté c'est qu'on est nombreux à sièger au SCoT, mais pas tous, qu'on essaie de rapporter les informations, y compris en comité de secteur, etc., mais que ce n'est pas simple non plus toujours de faire ce travail. Et là, on va arriver sur le PLUi et on n'a peut-être pas tous eu le même niveau d'information pour l'instant, et ça arrive par les rendez-vous qui sont menés par les référents PLUi commune par commune. Et c'est là peut-être que certains élus découvrent avec plus de détails ce que ça veut dire exactement.

J'avais proposé au début qu'on fasse une conférence des maires quasiment exclusivement sur ce sujet qui semblait effectivement important. Peut-être que c'est par ce format-là qu'il faut qu'on revienne, mais il faudrait pour ça, si je puis me permettre, qu'on ait une participation massive des élus à la conférence des maires, parce qu'il est vrai que c'est aussi quelque chose qu'on regrette. On a fait une réunion publique hier soir à Pouilley-les-Vignes, il y avait 15 personnes et dont des élus très informés comme, par exemple. Yves GUYEN qui connaît déjà bien le SCoT.

Et l'autre réponse à apporter à Vincent par rapport à la validité. Il est prévu aussi qu'on fasse des évaluations et je crois que ça a été dit plusieurs fois par notre Président aussi et validé par les membres du bureau du SCoT, cette volonté de se dire qu'on n'attend pas d'être au bout de 15 ans pour réellement évaluer le SCoT, on le fait régulièrement. On a déjà l'expertise d'indicateurs qui avaient été posés avec le SCoT précédent. On va pouvoir encore améliorer ce point zéro donné là, c'est ce qui nous avait permis, par exemple, de pouvoir savoir exactement à quel point ce SCoT avait été utile en 2011 sur la trajectoire de sobriété foncière qui a été parfaitement respectée. Et là, on pourra le faire sur d'autres sujets comme le DAACL qui est celui qui nous apporte le plus de discussions, et c'est normal puisque ce sujet-là n'était pas abordé dans le SCoT précédent. Il y a beaucoup de nouveautés par rapport à ce DAACL et c'est normal que les discussions soient les plus conséquentes sur ce sujet-là.

Je pense qu'il faut qu'on ait ce temps d'échange à chaque fois pour bien pouvoir expliquer ce qu'on veut dire quand on parle de commerce, tout ce qui est permis, même hors centralité, l'installation de professions libérales, etc., voir ce qui va relever des différents Codes pour vous rassurer, on l'espère. Et s'il y a des points clivants, ce n'est peut-être encore pas trop tard si toutefois ça devait rester. Mais aussi comment définir ces échelles de centralité de SIP et bien voir avec vous qu'on ne fasse pas d'erreur commune par commune.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien, ce qui est important c'est que le SCoT soit bien pensé parce qu'en fait il va se décliner parcelle par parcelle dans le PLUi. Il est vrai qu'il faut que les questions soient posées maintenant, effectivement d'avoir un travail d'échange. C'est pour ça qu'il y a une contribution aujourd'hui sur la question du commerce. Et c'est pour ça aussi qu'avec Frédérique nous avions envoyé un courrier à Jean-Paul en disant qu'il était absolument nécessaire que l'ensemble des fédérations et des associations de commerçants soient aussi consultées parce qu'il nous semblait aussi important que

nous voyions comment les uns et les autres percevaient cette construction, parce que c'est une construction qui a comme terme 2040, puisque c'est le schéma tel qu'il a été pensé à horizon 2040. Après, on sait combien, dans la hiérarchie des schémas, il est important. Il est vrai que les questions doivent être posées maintenant et regarder quelles réponses on peut y apporter. Merci. Yves.

M. GUYEN.- J'étais aussi responsable de la section commerce au niveau du SCoT. Nous avons rencontré des commerçants comme tu viens de le dire pour retenir leur avis. J'entends aussi les questions qui sont faites de la part de GBM et sur lesquelles effectivement nous devons nous pencher et apporter des réponses. Je proposerais au Président, pour apporter ses réponses, de faire un conseil syndical et de demander à chaque conseiller qui est inscrit dans le cadre du SCoT d'être présent parce que je pense que le débat va déjà être là. Avant de commencer à débattre en conférence des maires, j'aimerais bien que le SCoT, dans le cadre du conseil syndical, se prononce sur les questions qui ont été posées par GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais ça, c'est le déroulé normal j'aurais tendance à dire.

M. GUYEN.- C'est le déroulé normal, mais est-ce qu'il y a pensé...?

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'espère ? J'imagine que oui. En tout cas c'est nécessaire. C'est pour ça aussi que quand on a vu les documents commencer à arriver, il nous semblait absolument nécessaire que l'ensemble des parties prenantes soient bien consultées, que ce soient les élus comme les commerçants. Évidemment, c'est une activité importante qui est une question de vitalité de notre territoire, avec un maillage sur lequel je suis complètement d'accord avec Jean-Paul qu'il est nécessaire que nous prenions des décisions qui permettent de s'assurer qu'on est cohérent en même temps avec le PCAET et l'ensemble de nos outils de planification. Pour autant, il est vrai que ça peut interroger sur la façon dont on va le fixer, parce qu'encore une fois le SCoT va impliquer une déclinaison avec le PLUi. D'autres interventions ? Tu répondras après peut-être. Je te propose de répondre ensuite. Frank.

M. LAIDIE.- Oui, c'est juste une réflexion. Alors il y a des éléments de réponse importants. Effectivement, Catherine apporte une forme d'apaisement par rapport à ces questions-là. Je trouve que c'est important.

Je réinterviens sur ce sujet-là, ça me semble essentiel même si moi avec ma petite commune, je ne suis plus concerné puisque ma commune en elle-même est une centralité et ça règle pas mal de difficultés.

Je voulais juste faire une remarque qui m'interpelle sur la logique globale des centralités que Jean-Paul développe avec les autres SCoT, sur le principe, je comprends. Je comprends la théorie et la logique qui président à cette vision des choses, mais on est confronté là vraiment à la typicité de notre territoire Grand Bisontin. C'est-à-dire qu'il y a certes Besançon, il y a Saône, Saint-Vit, Thise, il y a de grosses communes malgré tout, mais en dehors de ça, il faut bien le reconnaître, nous sommes tous des petites communes. Nous sommes tous des petites communes. Et c'est de là sans doute que vient la difficulté de concevoir. Et je rejoins totalement Daniel et Patrick dans ces interrogations parce que je les ai partagées depuis le début. C'est difficile sur ces toutes petites communes de concevoir plusieurs centralités pour installer des commerces. On est vraiment confronté à la règle générale et l'application concrète sur le terrain. Nous sommes quasiment tous des toutes petites communes avec ces difficultés d'appliquer une règle. Je pense par exemple à Dijon, aucune difficulté effectivement à créer des centralités dans les grosses villes qui entourent Dijon par exemple, parce qu'on n'est pas dans les mêmes dimensions territoriales, humaines et économiques.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais ajouter quelque chose parce que souvent on voit la ville de Besançon comme étant un territoire. C'est d'ailleurs un secteur, un secteur extrêmement urbanisé, etc., pour autant, il a un certain nombre de quartiers qui fonctionne comme des villages. Je tiens à le dire. La réflexion a été portée aussi parce qu'il n'était pas question non plus d'imaginer que Besançon allait avoir une centralité, son centre-ville. Ce n'est pas du tout cet élément-là.

Finalement, on est aussi dans ces réflexions de la même façon que vous. C'est pour ça aussi que nous sommes intervenus auprès du SCoT, à travers bien sûr les instances du SCoT, mais à travers aussi notre comité de secteur, pour dire que nous avions besoin d'avoir une prise en considération de la réorganisation spatiale de notre ville parce qu'effectivement il y a d'autres centralités aussi dans les quartiers.

Jean-Paul, tu voulais ajouter des éléments ?

- M. MICHAUD.- Oui. Pour répondre tout de suite, à Frank, Fontain-Pugey est identifiée non pas comme une centralité, mais comme une polarité, la terminologie est différente.
- M. LAIDIE.- Je parlais de centralité au sens de commerce
- M. MICHAUD.- Catherine a bien précisé qu'au niveau des petites communes, la tache urbaine pouvait être considérée en totalité pour centralité. Parce qu'il est effectivement extrêmement difficile de définir ce qu'est la centralité d'une commune. Ça peut être le cas pour certaines où on a un cœur dense, où on a déjà des commerces implantés et il faut plutôt encourager le développement autour, mais chaque commune a sa particularité. Et je le répète, c'est aux communes de définir avec la mission PLUi les centralités. Je pense que c'est déjà une partie de réponse qui est importante.

Pour Patrick, il faut être très vigilant et regarder. On vous redonnera la liste de ce qui est pris en compte au titre du commerce dans le volet du SCoT parce que tout n'y est pas. Par exemple, tout ce qui est alimentaire n'y est pas (restauration, bistrot, etc.), ça ne fait pas partie du volet commercial du SCoT. Il y a tout l'artisanat aussi qui ne fait pas partie du volet commercial. Un artisan peut s'installer aussi beaucoup plus facilement. On est vraiment dans le commerce. On vous redonnera tout ça. On vous amènera toutes les précisions.

Et je suis tout à fait d'accord pour répondre en direct lors d'une conférence des maires uniquement sur ce suiet s'il a besoin.

Pour répondre à Yves, je lui rappelle que nous débattons en commission, nous débattons en Bureaux-Débats, mais qu'ensuite le PAS et le DOO sont débattus en conseil syndical et approuvés par l'ensemble des élus du conseil syndical. Ça sera bien l'ensemble des élus du conseil syndical qui devra approuver ce volet-là. Je me suis suffisamment battu depuis le début du mandat pour dire « participez ». Je pense que je n'ai pas besoin de le rappeler. Vous regarderez les instances du SCoT quand elles sont prévues et je serai très heureux de vous y voir nombreux parce que peut-être enfin aujourd'hui, certains se rendent compte que finalement avoir eu la politique de la chaise vide et de ne pas avoir été présents entraîne certaines conséquences. Je crois qu'il est indispensable qu'il y ait vraiment cette participation, je l'ai toujours appelée de tout cœur. Les débats ne sont pas finis, on a encore un certain nombre de Bureaux à venir et des comités syndicaux.

Je remercie Patrick d'avoir dit que 99 % du SCoT allait dans le bon sens, c'est sincère ce que je dis. C'est tout à fait sincère. Comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure en réunion publique, même si on n'a pas eu une participation énorme, c'est plutôt l'impression que nous avons eue.

Mais vraiment, on apportera toutes les réponses précises. Il y a déjà des réécritures qui ont été faites. Elles ont été présentées en Bureau. Unanimement en Bureau, les réponses ont été validées. Vous les aurez sur table pour que vous puissiez à nouveau évaluer les réponses que nous avons apportées et faire part de vos contributions.

#### Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Je suis un peu étonné en suivant ces débats par les questionnements que nous avons à ce moment de la procédure parce qu'on approche de la fin, et pour moi, les choses ne sont pas claires.

Mais à titre personnel, j'ai plutôt l'impression que nous corsetons l'économie, et comment cela est-il compréhensible par ceux qui veulent développer les initiatives personnelles ?

Quand j'entends qu'on veut installer un café entre le 4 et le 10 de la rue Tartempion, effectivement, on ne devrait pas avoir ce genre de débat. On devrait laisser, me semble-t-il plutôt... Tout le monde est toujours en train de discuter les normes, la normalisation, les règlements, etc., mais c'est ce que nous faisons ici ; c'est ce que nous faisons ici. On essaie de faire rentrer ça dans un package. Non. Laissons les initiatives personnelles se développer de façon beaucoup plus souple. Je crois que les propos qui ont été échangés manquent à mon sens de beaucoup de souplesse.

M. VUILLEMIN.- Présidente, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Marcel, c'est une phrase que j'emploie assez régulièrement dans les réunions auxquelles j'ai participé et auxquelles j'ai beaucoup débattu avec Jean-Paul, il n'y a qu'un seul commerce, il n'y a pas de commerce de proximité, de commerce de zone de ci, de ça. Il n'y a qu'un seul commerce, c'est le commerce de rentabilité. Je veux bien effectivement qu'on soit très restrictif, mais quand on est restrictif, à la fin on n'a plus rien et on a besoin de commerces et on a besoin de commerces qui fonctionnent pour qu'ils durent. Et l'urgence, j'en parlais avec mon voisin à Mamirolle ou à Saône, c'est d'abord de conserver les commerces qu'on a. Et là, pour le coup, on ne fait pas forcément grand-chose.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien, je pense qu'il y aura encore des débats et que c'est nécessaire qu'il y en ait.

Aujourd'hui, nous sommes sur la contribution GBM qui est préalable à l'arrêt du SCoT, pour juillet 2025. Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pardon ? Ah c'est prendre acte, d'accord. Il y a bien :

- Prendre acte du contenu du SCoT et notamment de son PAS et de son DOO,
- Prendre acte des avis de GBM préalables à l'arrêt du SCoT, et en débattre.

**Mme** LA PRÉSIDENTE.- Et par contre on me donne ou pas l'autorisation à transmettre ces contributions au Président du SCoT et je soumets au vote cette autorisation. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Très bien, Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- prend acte du contenu du SCoT et notamment de son PAS et de son DOO
- prend acte des avis de GBM préalables à l'arrêt du SCoT en juillet 2025 et en débattre
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à transmettre ces contributions au Président du SCoT

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 102

Contre: 0

Abstention: 1

Conseiller intéressé : 0

# 20. Exercice du droit de préemption urbain – Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant le rapport 20 qui est de prendre acte. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport DIA ? S'il n'y en a pas, je vous propose de considérer qu'il y a bien prise d'acte de ce dossier.

Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

# 21. <u>Opérations immobilières réalisées en 2024 par Grand Besançon Métropole - Rapport de synthèse</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 21. Là encore, c'est prendre acte des opérations immobilières réalisées en 2024 par GBM. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan 2024 des transactions immobilières réalisées par GBM.

### 22. Règlement Local de Publicité intercommunal - arrêt du projet et bilan de la concertation

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Je vous propose de continuer sur le rapport n° 22 avec le Règlement Local De Publicité intercommunal et une présentation par Aurélien LAROPPE.

(Diffusion d'un diaporama)

M. LAROPPE.- Bonsoir à tous. Je vais vous présenter l'élaboration du Règlement Local De Publicité intercommunal sur lequel il y a un travail qui est fait depuis 2023.

En 2019 sur le mandat précédent, il y a eu une prescription de l'élaboration du RLPi au niveau de l'agglomération et on a eu de premiers échanges justement en 2023 sur le sujet et à partir du 23 mai 2024, il y a eu un débat sur les orientations générales du RLPi qui a été voté au sein de cette instance.

En parallèle, on a suivi différentes concertations, on a travaillé avec des personnes publiques associées (PPA) et également travaillé avec l'ensemble des communes qui sont concernées par la publicité.

Il y a aujourd'hui un bilan de la concertation, un arrêt du projet qui est prévu et qui sera soumis au vote d'ici quelques minutes.

Et enfin, le projet a pour but une approbation au 11 décembre 2025 au Conseil Communautaire de fin de l'année. Et entre les deux, il y a un avis des personnes publiques associées et également une enquête publique dans laquelle les habitants, professionnels et bien entendu toutes les personnes pourront soumettre leur avis sur le document.

Alors, le projet, les règles locales de publicité.

#### Il y a cinq zones de publicité qui sont définies.

- Une zone patrimoniale et architecturale, c'est la Boucle de Besançon et quelques communes qui sont concernées dans leur cœur de village,
- Les zones d'habitat dense, là où il y a de l'habitat,
- Les zones d'habitat diffus et naturel, ce sont des zones qui sont peu construites,
- Et enfin les axes structurants qui concernent justement les grands axes et les grandes routes de notre intercommunalité,
- Les zones commerciales, les zones d'activités.

On a défini ces zones selon le graphique que vous voyez ici.

Vous voyez les différentes couleurs qui vont définir les règles et en fonction des zones où vous vous trouvez, il y a des règles qui sont spécifiques à chacune des zones.

Alors, je tiens à rassurer tout le monde, on voit très peu de bleu sur les axes ; en fait, il y en a beaucoup. C'est juste que comme elles sont en lisière dans le document, il faudrait zoomer. Le document vous a bien entendu été transmis, mais les ZP4 sont bien existantes sur les grands axes.

Ce qui est proposé sur les questions de publicité dans les ZP1 (zones patrimoniales), par exemple la Boucle de Besançon ou quelques communes, comme je l'ai expliqué, qui sont concernées, c'est une limitation à 2 m² de la publicité sur du mobilier d'information et une interdiction de la publicité numérique. Ça, c'est une dérogation par rapport à la règle nationale, puisque la règle nationale dans les centres sauvegardés interdit complètement la publicité. Et là, dans le cas, là, justement, on revient dessus pour l'autoriser, pour permettre d'avoir des outils qui nous sont financés en parallèle.

Donc, vous voyez le tableau récapitulatif qui est fait justement sur le projet. Il y a les trois premières zones sur lesquelles on a une réglementation de la publicité qui est relativement restrictive. L'idée est de se dire qu'en zone patrimoniale, en zone d'habitat ou en zone naturelle, on a très peu de publicité autorisée, en l'occurrence maximum 2 m² parce que l'on considère qu'en zone patrimoniale on protège le patrimoine ; en zone d'habitat dense, quand les gens ouvrent leurs volets le matin, on n'a pas forcément envie d'avoir de la publicité sous les yeux ; et en zone naturelle ou en zone d'habitat diffus, c'est le même principe, on ne veut pas forcément de publicité en zone naturelle.

Par contre, là où la publicité est effectivement autorisée plus largement c'est sur les axes routiers structurants où on vient fixer justement une taille de publicité maximum à 4,70 m² sur les grands axes routiers sur l'ensemble de notre territoire que vous retrouvez sur la cartographie.

Et enfin, la zone qui est justement la moins restrictive à la publicité, c'est dans les zones commerciales et les zones d'activités. On a considéré que quand on allait sur une zone commerciale, on y vient pour justement consommer et acheter des choses, donc être soumis à la publicité ne paraît pas effectivement incohérent. Et là, on autorise les pubs jusqu'à la taille maximale de 10,50 m² sur ces zones commerciales et ces zones d'activités qui sont représentées en violet sur la carte et également les publicités numériques.

Un exemple sur les zones d'habitat. Ce que vous voyez sur la photo, à gauche, c'est une publicité justement d'un panneau qui fait 10 m². Elles seront interdites dans les zones d'habitat pour éviter d'avoir de la publicité justement à proximité des habitations.

En revanche, on autorisera les publicités d'une certaine taille, en l'occurrence 2 m² dans ces zones d'habitat (on autorise les petites publicités).

Sur les grands axes, il y aura bien entendu des évolutions. On interdit par exemple les panneaux qui sont côte à côte. Là, on a pris un exemple : sur notre agglomération, on a trois panneaux côte à côte. Demain, on en autorisera plus qu'un seul. Justement, sur ces axes, la publicité sera bien entendu toujours autorisée, mais l'interdiction de mettre des panneaux côte à côte pour justement travailler sur les entrées de ville, que ce soit pour notre population, mais également pour des questions touristiques et d'image de personnes qui viennent visiter notre territoire.

Ensuite, sur les zones d'activités, sur les ZP5, là on a bien entendu laissé la possibilité d'avoir de la publicité de manière un peu plus importante, jusqu'à 10,50 m² avec de la publicité numérique. On voit ici, on est au niveau de la rue de Vesoul avec la petite zone d'activité qui est sur la gauche quand vous remontez, bien entendu ce sont toutes les zones d'activités de l'ensemble de notre territoire qui auront une certaine flexibilité pour y implanter de la publicité puisque, comme je l'expliquais, quand on vient

sur ces zones c'est pour des questions de consommation, c'est cohérent qu'on puisse y faire une publicité.

Sur le projet de règles locales au niveau des enseignes.

Donc, dans un premier temps, je vous ai expliqué la publicité et le RLPi vient aussi réglementer les questions d'enseignes.

On a justement décidé d'obliger l'extinction nocturne au niveau des enseignes à partir de 22 h 00 pour les enseignes de notre territoire. Ça, ça vient justement dans le cadre du PCAET qui a été voté l'an dernier sur une réduction de la consommation énergétique qui est assez élevée. Et c'est dans ce sens-là qu'on fait cette proposition. On est arrivé avec de nombreux débats sur le sujet à justement un consensus entre les élus sur une proposition à 22 h 00.

Pour donner un exemple (la photo a été prise par le bureau d'études qui nous accompagne) à 21 h 00, majoritairement sur la Grande Rue à Besançon, vous le voyez, on voit Peggy Sage ou Jeff de Bruges ou Mauboussin. Les enseignes sont déjà éteintes alors que la réglementation à l'heure actuelle sur Besançon, c'est 23 h 00 l'été et 22 h 00 l'hiver ; il n'y a pas de grosse modification sur ce point.

Ensuite, sur les publicités qui sont sur l'ensemble du territoire, on interdit les enseignes qui sont en toiture sur le territoire de GBM, c'est la proposition qu'on fait, que les enseignes soient posées directement sur le bâtiment, ça évite de casser des perspectives et d'avoir des hauteurs encore plus importantes des bâtiments dans les zones commerciales qui sont déjà importantes.

On interdit aussi les enseignes numériques justement sur le territoire. Là on voit un exemple avec « ouvert du lundi au dimanche », l'enseigne n'est pas interdite, mais l'aspect numérique le sera.

En revanche, bien entendu, on autorisera de la publicité avec certaines règles, justement de question de hauteur de façade, et j'y reviendrai juste après, et également les totems. Et sur les totems on a augmenté la flexibilité sur le sujet suite à un travail avec les commerçants et les enseignistes qui nous ont dit que le règlement précédent était justement trop restrictif. Là, on donne des possibilités un peu plus larges puisque c'était très compliqué d'implanter des totems. Bien entendu, on a mis des règles d'esthétique sur le sujet.

Ensuite, sur les zones patrimoniales, ce qu'il faut retenir, c'est que dans les zones patrimoniales, on autorise les enseignes. La règle qu'il faut retenir, c'est en dessous du premier étage, systématiquement une enseigne perpendiculaire et une enseigne parallèle. C'est la règle, elle est relativement simple, et avec des lettres découpées pour les centres patrimoniaux. Là, deux bons exemples qui vous sont donnés.

Sur les ZP2 (zone d'habitat et zone hors agglomération). Les enseignes perpendiculaires sont autorisées, mais par contre c'est une seule enseigne par façade, hormis pour les bars-tabacs où ils ont le droit d'en avoir justement deux. Mais là, l'exemple qui est donné, on en voit cinq. Là, il faudra en enlever trois sur les cinq. C'est pour garder justement un aspect esthétique. L'exemple à droite est bon : une enseigne parallèle, une enseigne perpendiculaire et une taille qui convient, pas de problème sur le sujet.

Et dans les zones d'activités, on a mis quelques exemples de choses qui seront autorisées ou interdites. On voit en haut à gauche « chambre à 42 € » parce que c'est au-dessus justement du bâtiment. On autorise exactement l'exemple qu'il y a en dessous qui est plutôt bien intégré. Et enfin, on demande – et c'est de plus en plus le cas – que celle qu'on voit en bas au milieu, ça soit rétro éclairé et pas rééclairé par le dessus, c'est une norme nationale sur le sujet.

Ensuite, concernant les dispositifs lumineux situés derrière une baie ou une vitrine d'un commerce. On autorisera les dispositifs lumineux, mais une surface d'écran numérique qui sera limité à 25 % de la surface de la vitrine. En fait, l'idée est qu'on autorise les enseignes numériques derrière la façade, on ne les interdit pas, mais on ne veut pas que la façade soit couverte à 100 % par une enseigne numérique. Au début, on avait proposé 10 %, il y a eu un échange dans le groupe de travail justement pour réaugmenter; on est passé à 25 % pour éviter d'avoir des panneaux numériques qui recouvrent la totalité de la façade.

Donc ce que vous voyez en bas à droite, ce n'est pas sur notre territoire, c'est un Intermarché avec une grande publicité numérique en intérieur. La publicité sera toujours autorisée, mais il faudra la réduire. Sur le bilan de la concertation et la méthodologie et le travail avec les communes, il y a un gros travail qui a été effectué avec différents types de personnes, des élus justement associés et représentés de l'ensemble des communes. Je tiens à insister là-dessus. Les communes qui ont été invitées, c'est les communes qui sont concernées par la publicité. On n'a pas fait comme on fait d'habitude sur le 60-40 dans notre charte d'agglomération. On a respecté le 60-40 entre la périphérie et Besançon, mais par contre dans les 60, ce sont les élus qui sont concernés par la publicité. C'est la raison pour laquelle les plus petites communes n'étaient pas dans le groupe de travail. C'était les communes qui sont déjà concernées par la publicité. Ça, c'est un point important que je tiens à dire parce que les personnes qui

ont travaillé dans ce comité de pilotage avaient déjà des documents d'urbanisme de RLP sur leur commune et connaissaient relativement bien le sujet.

Il y a eu quatre rencontres sur le sujet et il y a eu différents échanges, différentes modifications du document. Il y a eu beaucoup de débats, effectivement des points de vue qui pouvaient être très transverses.

Il y a eu les communes de l'unité urbaine de Besançon et hors unité urbaine. Je ne vais pas toutes les citer, vous vous reconnaîtrez.

Il y a eu des comités de secteur et du côté de Besançon, des municipalités dans lesquelles il y a également eu deux rencontres. Donc, ça, c'est pour la partie élus.

Également la commission 2 sur laquelle il y a eu deux rencontres, les Bureaux-Débats de rencontre et deux conférences des maires dont une le mois dernier. Donc un travail au niveau des élus, si on somme la totalité des réunions, avec plus d'une quinzaine de réunions.

Au niveau des habitants, il y a eu des outils que vous avez pu mettre dans chacune de vos mairies justement avec le registre de concertation partagé avec le PLUi ; il y a une page dédiée sur le RLPi. On a fait une vidéo ; il y a eu des documents pédagogiques ; également quelques articles qui ont été mis dans la presse.

Et enfin, il y a eu des rencontres et des réunions publiques, une en 2024 et une en mars 2025. Concernant la rencontre avec les acteurs – ça, c'est un point important.

Les premières personnes qu'on a rencontrées en 2023, c'est des personnes publiques associées (PPA) pour faire un diagnostic et travailler sur les enjeux. Et ensuite, dès décembre 2023, on a rencontré des afficheurs et des associations et on a fait en sorte que les personnes puissent se rencontrer pour qu'il y ait un débat sur le sujet et que, je pense, ce soit d'une partie ou l'autre, il y ait un échange pour une compréhension des problématiques de chacun, parce que les points de vue sont relativement divergents entre le point de vue effectivement d'un afficheur qui vient défendre son cœur de métier et une association de paysage ou environnementale qui justement veut une diminution, voire une interdiction de la publicité.

Donc ça, c'est une première rencontre. Ça a été relativement constructif et dans le respect, mais ça a permis d'apprendre des choses aux différentes parties prenantes.

En septembre 2024, il y a eu un projet de zonage et de règlement qui a été proposé aux personnes publiques associées et on a à nouveau rencontré les afficheurs et les associations pour leur présenter justement ce premier projet de zonage (il y a maintenant six mois) et également le projet de règlement. On a rencontré ensuite les enseignistes et les commerçants. On a eu des échanges avec eux et un retravail notamment. Ce qui a beaucoup été demandé par les commerçants, c'est une vigilance sur les enseignes, sur la taille des enseignes et leur possibilité sur les enseignes. On a essayé de prendre en compte un maximum de leurs demandes, notamment par exemple sur la taille des enseignes. Je vais prendre un exemple très concret au centre-ville de Besançon, la taille des enseignes, c'est maximum 30 cm. Ils nous ont demandé une légère augmentation parce que 30 cm, souvent c'est peu lisible et trop petit, on est repassé sur 40 cm. Ce n'est pas une grosse modification, ça ne va pas cacher une façade, mais pour eux, ça permet d'avoir plus de visibilité, c'est la preuve de l'écoute sur ce sujet. Ensuite, en février 2025, il y a une rencontre des personnes publiques associées (PPA) avant l'arrêt du RLPi. On a rencontré à nouveau les afficheurs et les associations pour leur transmettre la totalité du document que je vous présente ce soir (il y a trois mois), et à nouveau les enseignistes et les commercants pour leur remontrer le document avant l'arrêt du RLPi pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Ce soir, le vote justement sur l'arrêt,
- De juin à août, il y a un projet de RLPi qui sera soumis au PPA,
- Au mois de septembre, il y aura une enquête publique qui durera un mois environ (septembreoctobre) et bien entendu tout le monde pourra participer pour faire part des remarques ou des
  questionnements qu'ils peuvent avoir sur le document,
- Un commissaire enquêteur nous remettra les éléments au niveau du Conseil Communautaire,
- Une approbation qui est prévue le 11 décembre 2025.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Alors, Monsieur LAROPPE, vous nous présentez un petit peu ce rapport ce soir sur le RLPi. C'est un rapport que vous présentez de façon partielle et orientée.

Partielle, pourquoi ? Parce que quand vous évoquiez la réunion de secteur... C'est rigolo de voir « réunion de secteur + municipalité bisontine ». Vous me direz à quel moment ça a été présenté en réunion de secteur sur le secteur bisontin. Je ferme la parenthèse.

Et pourquoi c'est partiel et orienté ? Parce que vous oubliez de dire un certain nombre de choses dans tout ça. On a tous reçu ici, au sein de ce Conseil Communautaire, un courrier, un courriel, des trois opérateurs, des trois afficheurs, qui se retrouvent en grande difficulté de par votre responsabilité de par votre faute.

Parce que si nous voulons mettre à mal les entrepreneurs et ceux qui investissent sur le territoire, alors il faut voter ce rapport.

Si nous voulons mettre à mal et sacrifier les emplois parce qu'on parle de 23 emplois directs, sans compter les emplois indirects, alors il faut voter ce rapport.

Si derrière, on veut rompre l'équilibre autour de l'attractivité du territoire, alors il faut voter ce rapport. Et si derrière, nous voulons aussi que d'autres entreprises quittent le territoire de Grand Besançon Métropole, alors il faut voter ce rapport.

Aujourd'hui, personne ne nie, ni les afficheurs, ni nous, ni qui que ce soit, qu'il faut améliorer cette pollution visuelle qui a déjà été engagée dans le cadre du RLP de la Ville de Besançon. Et je crois qu'aujourd'hui on a cette responsabilité de préserver les quatre éléments que je viens d'évoquer aujourd'hui. Et c'est de notre responsabilité, nous ici, élus communautaires, de défendre notre économie locale, de défendre les employeurs, de défendre aussi les emplois et les entreprises qui investissent sur le territoire.

Et moi, Monsieur LAROPPE, ce n'est pas un procès d'intention vous concernant, par contre, j'ai lu la presse. J'ai lu la presse! Et un élu ne devrait pas dire ça. Quand un élu dit clairement dans la presse « on a pris nos responsabilités et ça ne concerne que quelques emplois ». Un élu ne devrait pas dire ça. Je ne sais pas si vous l'avez dit, mais en tout cas, j'ai lu ce qui était dans la presse, dans l'interview qui est parue dans *MaCommune*, pour ne pas citer l'organe local dans lequel vous dites, je suis désolé, je l'ai lu puisque c'est vous qui êtes cité, ou le journaliste a mal retranscrit vos propos, mais « ça ne concerne que quelques emplois ».

Et là où je m'inscris en faux dans tout ça, c'est que vous oubliez de dire c'est que le RLPi (intercommunal) va venir écraser le RLP de la Ville de Besançon. Ça, vous oubliez de le dire.

Je pense qu'il aurait été judicieux aujourd'hui de faire en sorte que dans le RLPi il y ait une mention qui porte une attention particulière sur la commune de Besançon pour faire en sorte que le RLP, qui avait déjà été validé en 2024 et pour lequel il y a plus de 300 panneaux d'affichage qui ont été retirés, était conforme pour les annonceurs et les afficheurs sur le territoire bisontin.

On ne conteste pas le RLPi sur les communes hors Besançon.

Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir et ce qu'il faut que tout le monde sache, c'est qu'il va falloir démonter plus de 60 panneaux en plus des 319 qui ont été démontés par le passé. Cela va coûter plus de 1 M€ aux trois entreprises qui aujourd'hui ne seront pas en capacité de démonter, remplacer et remonter pour passer de 10,50 m² à 4,70 m². Et donc, derrière, de par vos responsabilités et votre responsabilité, nous mettons en péril et en difficulté, voire de mettre la clé sous la porte trois entreprises avec 23 emplois à la clé.

Donc, je vous propose trois possibilités.

La première, qui est celle de surseoir à ce rapport et de reprendre le travail avec l'ensemble des opérateurs parce qu'il n'a pas été forcément abouti. À aucun moment, vous n'avez pris en compte leurs revendications.

Si vous refusez, la deuxième possibilité, que je vous offre, en tout cas que je vous propose, c'est de faire en sorte que le RLP de la Ville de Besançon soit une partie intégrante du RLPi de Grand Besançon Métropole pour faire en sorte que le RLP voté sur la commune de la ville de Besançon soit toujours d'actualité, inscrit dans le RLPi.

Et si encore une fois vous refusez cette possibilité, en tout cas de faire évoluer ce rapport, je me tourne vers l'ensemble des élus communautaires. On a cette responsabilité aujourd'hui de préserver nos entreprises.

Un élu, il est élu pour faciliter la vie des habitants, des entrepreneurs. Il n'est pas là pour contraindre, il n'est pas là pour opposer. Et à chaque fois vous contraignez.

Moi, je vous demande de prendre vos responsabilités. Ši les deux propositions qui sont faites ne sont pas en tout cas mises au débat et abordées par vos soins, eh bien, c'est de voter contre ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ? Oui. Benoît.

M. VUILLEMIN.- Merci, Madame la Présidente. Très rapide. Plutôt des interrogations techniques. D'abord, je voudrais dire une chose, c'est saluer la qualité du travail qui a été fait pour ce RLPi par

Aurélien et par ses équipes. Parce que pour certains qui sont ici présents, nous avons assisté à de nombreuses réunions, des débats qui ont été très compliqués parfois, un peu rudes. On défendait les intérêts des uns et des autres. Mais ce texte a quand même été amendé. Il a progressé par rapport au texte d'origine et je tenais à le saluer.

J'ai eu à en échanger aussi avec les annonceurs et encore très récemment, où parfois effectivement on a reçu des courriers. Mais tout n'était pas forcément juste parce que les cartes n'étaient pas forcément bien lues par les afficheurs. Et il y avait une reconsidération dans le nombre de panneaux qui allaient être démontés et revus. Et je sais qu'Aurélien a pris la peine de rappeler les annonceurs et d'échanger à nouveau avec eux.

Toutefois, il y a encore des choses qui me paraissent un peu perfectibles dans le document.

Il y a des questions concernant par exemple la ZP5. Je souhaiterais que tu me confirmes une chose Aurélien, c'est: les 13 communes de l'unité urbaine en ZP5, effectivement, ont droit aux publicités sur sol et aux panneaux. Ils sont simplement réduits – et ça, c'est la règle nationale. Parce qu'il est vrai que ce qu'on ne dit pas assez, c'est qu'avant tout ce RLPi, il se met aussi en conformité avec le code environnemental, ce qui n'est pas toujours le cas de nos règlements locaux. À Saône, j'ai un règlement local de la publicité qui n'est pas forcément en cadre avec le code environnemental. Et s'il avait fallu que je renégocie aussi, sans parler de RLPi, mais mon RLP de Saône, il aurait fallu que je le modifie, et souvent avec un cadre plus restrictif qu'est celui du code environnemental.

Mais là, j'ai une question, c'est que dans les 13 communes de l'unité urbaine, on aura droit aux panneaux 4 x 3, mais en tout cas aux panneaux sur pied, plus petits désormais, donc réduits à 8 pour le numérique et 10,5 m² pour les panneaux classiques, mais si je lis bien, ils seront interdits dans les 55 autres communes, y compris celles qui ont des ZP5 ? Oui.

OK, ça, ça m'embête un peu parce que ça veut dire que des communes qui ont aussi une activité commerciale – et je rappelle que ces panneaux sont souvent le seul moyen de communication à coût relativement correct pour des entreprises de pouvoir s'annoncer et faire leur propre publicité – des communes comme Saint-Vit, Devecey ou Saône ne pourront plus bénéficier de ce type de panneaux là. donc c'est une interrogation.

Puis après, je le redis, ça a été un sujet que nous avions débattu ensemble, Aurélien, sur les 22 h 00 et les 23 h 00. Je trouve dommage que l'on soit restrictif d'une heure, ça ne change pas grand-chose, d'autant plus que les communes qui en périphérie éteignent leur éclairage public à 23 h 00. Et là, on va demander effectivement aux commerçants d'éteindre leurs enseignes à 22 h 00. J'avais soumis une idée qui était 22 h 00 l'hiver et 23 h 00 l'été parce que jusqu'à 22 h 00, il fait à peu près jour. Ça n'a pas été retenu et je le regrette.

Voilà mes interrogations. Mais je voudrais, même malgré nos divergences, saluer la grande qualité du travail que tu as fait sur ce dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ? Catherine.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste rappeler aussi qu'en Bureau on n'a pas pu avoir la présentation au moment du Bureau décisionnel – et je ne fais pas un reproche à Aurélien parce qu'il a dû partir, il est empêché pour de très bonnes raisons et ce n'est pas du tout ça qui est en cause. En revanche, plusieurs élus ont soulevé à ce moment-là justement ce fameux courrier dont M. FAGAUT a parlé, qui nous a aussi inquiétés. On nous a promis une réponse transmise à tous les élus, et d'ailleurs pas qu'aux élus du Bureau, parce qu'on avait bien compris qu'il avait été transmis à l'ensemble des élus. Je regrette qu'on n'ait pas eu d'élément de réponse parce que finalement ce qu'on aimerait vraiment savoir c'est combien de panneaux vont vraiment devoir être démontés. Répondre aussi à cette question, ça a été dit par M. FAGAUT, par rapport aux entreprises locales. Est-ce que vraiment les conséquences seront aussi inquiétantes ?

Parce qu'il est vrai que des efforts ont été faits dans tous les RLP qui étaient déjà en place. Il y en a un à Besançon très récent, mais il y en avait même avant dans les autres communes, ça avait permis déjà de démonter et de réduire drastiquement l'affichage. J'avoue que j'étais restée, Aurélien, sur la version non pas du dernier COPIL, malheureusement je n'avais pas pu y assister, mais le COPIL précédent où tu étais plutôt positif en nous disant que la rencontre avec les afficheurs avait permis de lever les incompréhensions et qu'il n'y avait pas de souci majeur.

Effectivement, comme on n'a pas eu de réponse, je me suis repenchée dans les comptes rendus de COPIL, le dernier faisant état de cette problématique avec les afficheurs qui n'acceptaient pas le passage aux 4.70 mètres par rapport aux 10,50 mètres qui était pour eux très préjudiciable.

Je ne m'exprime pas du tout pour ma commune qui n'est pas concernée. Je m'exprime bien pour l'ensemble des communes, dont les plus importantes en nombre, concerné par cet affichage, pour être sûre aussi qu'elles ont bien mesuré cet impact-là chez elles.

### Mme LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Tu veux apporter des éléments ?

M. LAROPPE.- Merci. Alors, je vais répondre à Monsieur FAGAUT. Vous dites que c'est partiel et orienté – la présentation. La présentation, elle est on ne peut plus factuelle. Elle présente les zonages dans lesquels il y a des réglementations et sur lesquels on vous donne les informations.

On n'a pas attendu, et on aurait pu le faire, l'arrêt du RLPi pour le transmettre aux afficheurs. On l'a fait avant et on leur a donné les informations avant. Alors que la loi dit que c'est lors de l'enquête publique justement que les prises en compte des demandes peuvent être faites que ce soit par des personnes publiques, des associations ou des afficheurs. Ça, c'est un jeu démocratique auquel on a décidé de se soumettre alors que légalement on n'était pas en obligation de le faire, et on a donné tous les éléments sur le sujet en amont.

Ensuite, sur la question des emplois. Je suis très vigilant sur ça. Et vous dites qu'on empêche de faciliter, on ne contraint pas. J'ai fait pendant dix ans professionnellement du développement économique et d'accompagner des entreprises sur le sujet. Je vais vous dire une chose, personnellement, la question de l'emploi, j'y suis hyper vigilant. Et je vais vous dire aussi une autre chose, c'est que cette question, je me la suis posée aussi. Je me la suis beaucoup posée parce que derrière il y a des entreprises, des personnes que j'ai rencontrées, qui m'ont expliqué aussi leur point de vue, et ce sont des décisions difficiles à prendre sur le sujet.

Ensuite, on a fait un comité de pilotage. Les décisions, je ne les ai pas prises tout seul. Il y avait des personnes qui voulaient des règlements beaucoup plus drastiques que celui-ci, et il y avait des personnes qui voulaient des règlements beaucoup plus flexibles que celui-ci. Je pilote un dossier, j'essaie de prendre en compte toutes les demandes. Et je sais très bien une chose, c'est que quand il y a une division comme ça sur un dossier, c'est très compliqué de mettre tout le monde d'accord, donc on a fait du consensus entre les deux. On a fait du consensus entre les différents points de vue, que ce soit les personnes publiques avec les afficheurs ou les associations, mais que ce soit aussi en tant qu'élus parce qu'au niveau des élus il y avait des points de vue qui étaient relativement transverses. On a travaillé sur ce point pour essayer justement de trouver des solutions.

Ensuite « que le RLPi écrase le RLP ». Vous me dites que je ne suis pas clair. J'ai toujours été clair, et encore hier soir, en réunion publique sur le PLUi, j'explique à l'ensemble des habitants que les PLU vont disparaître au profit des PLUi. En réunion publique avec la population sur le RLPi, j'ai expliqué la même chose. Ça, on n'a jamais rien caché à personne et ça a été parfaitement transmis.

J'entends vos remarques, mais on a essayé de proposer justement un document qui a été travaillé avec l'ensemble des élus, et qui participe justement à la vision de tous.

Ensuite, je reviens juste sur la question des emplois, parce que pour moi elle est centrale. Et je vais vous dire une chose, c'est la question principale qui m'a fait me questionner sur la validation de ce document, parce que je me dis que derrière il y a des entreprises, des personnes qui travaillent, etc. Vous avez utilisé, en parlant d'économie locale, des entreprises qui investissent. Les entreprises qui investissent sur le territoire, on en parlait tout à l'heure, il y a également des entreprises touristiques et des personnes qui viennent sur notre territoire, qui ont visité le Jura dans le week-end, qui descendent la côte de Larnod, vue sur nos vaches, AOP Comté en bas, colline de Chaudanne. On sort du Jura et on arrive dans l'intercommunalité et on se paye des trentaines de panneaux les uns derrière les autres. Ça, c'est la première image qu'on donne de notre intercommunalité. En termes touristiques, et je ne dis pas que c'est ça qui fait le tourisme d'un territoire, mais c'est la première image et elle peut marquer. Et aujourd'hui, on le sait, avec des téléphones sur les réseaux sociaux, ça peut avoir un impact hyper fort. Il suffit qu'il y ait un influenceur un peu connu qui passe et qui dit « J'arrive à Besançon, c'est super beau », il prend une vidéo, il dit « Ah regardez l'entrée de ville, à quoi elle ressemble ! »

Je ne suis pas pour interdire la publicité. Les plus gros clients des personnes qui ont été sollicitées, justement, c'est la Ville de Besançon, c'est Grand Besançon Métropole, c'est vous au Département ou d'autres élus dans la salle, à la Région. Donc, on a besoin de cette publicité. Simplement, la question qu'on s'est posée, c'est comment on la réglemente pour faire en sorte qu'il n'y en ait pas trop et que ça n'impacte pas les questions de paysage, et les questions touristiques, et qu'on en ait à la fois suffisamment pour communiquer, que ce soit les professionnels, privés ou alors les entreprises publiques comme dans lesquelles nous sommes.

Voilà pour les questions.

Ensuite, sur les ZP5, Benoît, effectivement, il y a des communes dans l'unité urbaine (elles se reconnaîtront, c'est celles qui sont collées à Besançon) et des communes qui ne le sont pas (type Saône).

Sur les ZP5, on a fait quelque chose de très simple. On a décidé de, justement, ne pas restreindre sur le sujet, mais je demanderais une vérification parce que là on rentre dans des choses très techniques,

mais de mémoire, la seule chose qui est interdite dans les ZP5 justement, c'est que ces panneaux soient posés au sol. Et ce n'est pas parce que Grand Besançon le veut, c'est parce que la loi nationale le demande, c'est le code de l'Environnement. Là, on s'est mis au maximum de ce qu'on pouvait faire pour laisser dans les zones économiques et industrielles, de la publicité, parce que je pense que c'est le lieu, justement pour en mettre.

Ensuite, sur la question de la restriction à 22 h 00 et 23 h 00. On en a beaucoup discuté Benoît, on ne va pas refaire le débat, mais il faut que je tranche sur un document. Et il y a des élus qui sont ici présents dans cette salle, notamment des élus, que ce soit de la Ville ou de la périphérie, qui nous ont dit « On considère que quand le magasin est fermé, on éteint les enseignes ». Donc, on arrive avec un débat en se disant si le magasin est fermé, on éteint les enseignes. On a posé ça sur la table. J'ai vu que ça ne plaisait pas à une majorité de personnes, donc on a dit qu'on allait proposer une alternative, on propose 22 h 00.

Pourquoi a-t-on proposé 22 h 00 ? À l'heure actuelle, on est sur 23 h 00, l'extinction des enseignes, et il y a des personnes qui voulaient complètement les éteindre, et il y a des personnes qui voulaient laisser tel quel. Donc on a décidé de reculer d'une heure.

Alors je ne dis pas que le choix est bon ou pas bon, mais c'est un consensus entre des personnes qui voulaient éteindre complètement et des personnes qui voulaient maintenir complètement. C'est la raison pour laquelle on a proposé 22 h 00.

Et après, fondamentalement, je me permets, mais l'argument il fonctionne dans les deux sens : 1 heure, ça ne change rien, ça ne change rien dans un sens, ça ne change rien dans l'autre. Après voilà, je comprends ton point de vue. J'ai dû trancher sur le sujet. Et d'ailleurs pour ce point précis, je tiens à le rappeler, le comité de pilotage a voté sur ce point précis.

Et ensuite sur le courrier des afficheurs, il y a eu une réponse qui a été transmise. Effectivement, ce soir-là Catherine, j'étais absent parce que j'ai aussi des enfants et de temps en temps, une fois par semaine, j'essaie d'être avec eux. Et suite au courrier, il y a une réponse qui a été faite aux afficheurs. Oui, c'est vrai, elle n'a pas été transmise aux élus, mais par contre je m'engage qu'elle vous soit envoyée demain matin et c'est une erreur de ma part. On vous la transmettra sans problème. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si les réponses ont été apportées... Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Oui, par rapport à ce que vient d'évoquer M. LAROPPE, je crois qu'aujourd'hui personne ne contredit et que ce soit nous ou les afficheurs qu'il faut limiter – je vous l'ai dit tout à l'heure en préambule de mon propos – cet impact visuel qui était porté par ces panneaux d'affichage. Et je crois que le règlement public de publicité local, de publicité de la ville de Besançon a fait supprimer en 2024, si je ne dis pas de bêtises, vous me contredirez si je dis des bêtises, 319 panneaux. Je crois que les afficheurs ont déjà pris leur part par rapport à cela.

J'ai une question à vous poser. Code environnemental, pas de problème. Est-ce qu'il vous permettait, est-ce qu'il vous était possible d'intégrer le RLP de la ville de Besançon dans le RLPi avec cette particularité sur la ville de Besançon ? Je pense que oui, parce que je me suis renseigné, j'ai regardé le règlement. Donc pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Pourquoi vous n'avez pas intégré le RLP dans le RLPi de manière à protéger les afficheurs bisontins ? Parce que là, je crois que c'est Catherine BARTHELET tout à l'heure qui se posait la question de combien de panneaux vont être enlevés. C'est 60 panneaux qui vont être enlevés ; 60 panneaux qui vont être enlevés, c'est 18 000 €, un panneau à démonter, à recycler, à remonter si on veut en remettre un de 4,70 mètres. Ça coûte 1 100 000 pour les trois afficheurs − 1 100 000 pour les trois afficheurs. Ils n'ont pas la capacité financière de pouvoir le faire. Aujourd'hui, vous allez mettre à mal trois entreprises.

On parlait tout à l'heure, je crois que c'est M. VUILLEMIN qui parlait de commerce de productivité. Là, on va enlever un outil de productivité à trois entreprises – trois entreprises –, plus les emplois qui vont derrière.

Vous dites, Monsieur LAROPPE : « On a entendu les remarques », mais est-ce que vous les avez prises en compte ? Parce que les entendre, c'est une chose. Est-ce que vous avez pris en compte les remarques des professionnels ? Non. Si vous les aviez prises en compte, vous auriez intégré le RLP dans le RLPi de manière à avoir cette zone privilégiée de la commune de Besançon au regard du RLP qui a été voté l'année dernière.

Tout ca, ca ne tient pas debout. C'est pour ça que je vous demande de surseoir à ce rapport.

Vous allez mettre, de par cette prise de décision ce soir, trois entreprises, trois entreprises en difficulté de cessation d'activité; elles vont cesser leur activité. Il faut que vous l'entendiez ça! C'est 23 emplois derrière. Vous êtes attentif à l'emploi. Si vous êtes attentif à l'emploi, pourquoi vous ne prenez pas en compte la proposition que je vous apporte? Derrière, c'est 23 emplois qui risquent de disparaître, plus derrière deux entreprises nationales que j'ai rencontrées également, qui ne souhaitent plus investir sur

le territoire bisontin. Et cela ne remet pas du tout en cause le fond de la démarche que vous avez entreprise, qui est celle de réduire cet impact visuel sur le territoire.

Et on pourrait parler aussi du numérique. Vous interdisez le numérique sur les ZP4 qui sont sur ces grands axes routiers structurants, mais vous les autorisez en ZP1 sur la zone patrimoine, architecture. Si ! Parce que quand on est au cœur de ville de Besançon, les sucettes digitales, etc., elles sont bien là . Elles sont quand même bien là ! Ça, c'est un autre sujet le volet numérique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi. Tu redonneras toutes les réponses aux questions.

M. FAGAUT .- Je n'ai pas fini, il reste encore une minute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Justement, je dis qu'il vous laisse parler Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci. Derrière je ne comprends pas Monsieur LAROPPE, et je sais que vous avez porté le dossier avec l'ensemble du comité de pilotage, mais pourquoi vous n'avez pas intégré cela ? Pourquoi ? Pourquoi avoir le deuxième effet *Kiss cool* sur les opérateurs aujourd'hui ? Ils en ont déjà eu un en 2024 (319 panneaux) ; 319 panneaux qu'on vous retire de votre commercialisation. Quand vous tenez une entreprise, est-ce que vous vous rendez compte de l'impact que ça a ? Et aujourd'hui, en fait, on les achève. On les achève définitivement.

Donc, il faut surseoir à ce rapport de manière à pouvoir faire en sorte de reprendre une vraie discussion et d'intégrer le RLP de la ville de Besançon dans le RLPi pour sauver ces entreprises-là et sauver les emplois.

#### Mme LA PRÉSIDENTE.- Benoît.

M. VUILLEMIN.- Très court. Je pense que globalement il faut réengager les discussions avec les afficheurs, non pas pour revenir sur le document puisque nombre d'entre nous avons travaillé depuis des mois sur ce document. J'entends que certains veulent aujourd'hui s'apercevoir de choses qui ne fonctionnent pas, mais en tous les cas, nous on y a travaillé et ça fait plusieurs mois qu'on travaille pour qu'effectivement il soit plus souple que ce qu'il était. Tu avais raison de rappeler Aurélien que la première mouture de ce dossier était très restrictive. Je l'avais même dit « liberticide » à un moment donné, j'avais peut-être été fort dans mes mots, mais en tous les cas, le travail a été fait pour l'assouplir et il est assoupli.

Toutefois, je n'irais pas jusqu'à dire que les trois entreprises qui font de l'affichage sur Besançon ou les quatre si on rajoute Decaux vont mourir demain. Elles s'adapteront à un marché qui est nouveau. Je suis de la troisième génération de commerçants bisontins. On a connu les publicités sur des murs entiers de bâtiments, des murs entiers de façades qui étaient peintes, qui faisaient parfois 12 mètres de haut. Ça a disparu, les afficheurs se sont adaptés.

Ce que je vous engage à faire et ce que je t'engage à faire Aurélien, c'est comme tu l'as fait avec le courrier, de rapidement reprendre contact avec les afficheurs, leur proposer des solutions pour qu'ils puissent adapter leurs outils de communication aux nouvelles règles du RLPi avec effectivement des panneaux de nouvelle génération vidéo, un type d'affichage différent, de telle sorte qu'ils ne soient pas mis seuls devant le fait accompli et qu'ils se retrouvent en difficulté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu vas apporter des éléments. Il y a d'autres questions. Voilà, juste qu'on soit d'accord, en plus, il y a un temps long, je crois que c'est 6 ans pour les enseignes. Nathan.

M. SOURISSEAU.- Bonsoir tout le monde. Je voulais juste intervenir sur ce dossier. En effet puisqu'on a un regard critique qui s'est exprimé, mais moi en tout cas je suis très satisfait du travail qui a été réalisé et je pense qu'on est nombreux dans la salle à être dans ce cas. Je crois que cette voix aussi mérite d'être entendue.

Effectivement, je pense que c'est un choix politique qui est fort, qui est assumé. Les arguments qui ont été dits, je les partage en matière de paysage, d'entrées de ville, même d'attractivité pour le territoire de GBM. Je crois qu'il y a un vrai sujet derrière tout ça.

Je constate aussi que le discours, en l'occurrence de M. FAGAUT, est plutôt un discours qui vise à attiser les peurs, qui m'a posé aussi de vraies difficultés.

Par exemple, quand Monsieur FAGAUT, vous indiquez qu'un élu ne serait pas là pour contraindre. En tout cas, moi, je crois que l'élu, il est surtout là pour essayer de prendre la décision qui correspond le mieux à l'intérêt général ; qu'il est là en fait, pour essayer de trouver les solutions, les règles qui permettent de vivre en société. Et en l'occurrence, quand on regarde l'opinion des Français sur la

question de la publicité dans l'espace public, on constate que, globalement, on va complètement dans le sens de ce que pense notre population puisqu'il y avait eu un sondage qui avait été fait en 2022 par BVA qui disait que 85 % des Français étaient favorables à la réduction.

Et d'ailleurs, si on prend l'exemple par exemple de l'extinction des enseignes dès la fermeture, ce qui n'est pas proposé là, c'est-à-dire que c'était encore plus ambitieux : 83 % des Français y sont favorables et peu importe la couleur politique. Parce que le sondage détaille un peu les choses et les sympathisants LR par exemple, que vous êtes, pour 80 %, ils y sont également favorables. Idem en ce qui concerne la réduction du nombre de panneaux numériques.

Pour moi, c'est vraiment un choix politique qu'il faut pouvoir assumer

Sur la question des emplois, je constate aussi que vous avez une position un peu différente à Besançon et par rapport à ce que peut aussi soutenir votre formation politique dans d'autres instances. On évoquait tout à l'heure, au début du Conseil Communautaire, la Mission Locale qui nous disait qu'ils n'allaient pas pouvoir pérenniser un certain nombre de CDD. C'est aussi lié effectivement à des contraintes budgétaires nationales et à des choix économiques et budgétaires. Et je trouve que les visions que vous avez des fois sont un peu différentes, et c'est important pour moi de le dire, mais vraiment, en tout cas de remercier Aurélien et de remercier le travail de l'ensemble des élus sur ce dossier-là puisqu'il me semble que vraiment ça va dans le bon sens. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Il faut rappeler aussi qu'en commission, les débats ont eu lieu et que pour autant il n'y a pas eu d'avis négatif sur ce dossier-là, et rappeler aussi que, comme l'a dit tout à l'heure Aurélien, soyons clairs, il y a un travail qui a été fait avec dialogue, etc., mais je rappelle qu'il va y avoir évidemment enquête publique, comme de toute façon c'est obligatoire et que le dialogue s'est déroulé avant même l'enquête publique. Donc, de toute façon, il y aura un commissaire enquêteur qui va donner aussi son avis. Et je vous invite les uns et les autres à continuer à faire part évidemment de ce que les uns et les autres vont penser.

Je suis bien d'accord qu'il y a deux poids, deux mesures à voir des emplois qui disparaissent et d'autres qui disparaissent de façons différentes et différenciées en fonction si c'est du social ou de l'économique. Et pourtant, je n'aime pas évidemment opposer ces deux domaines qui sont essentiels pour tout le monde.

Simplement, je voudrais dire aussi que ce que je n'entends pas aujourd'hui, pas suffisamment, même si Nathan vient de le rappeler, ce sont les personnes qui souhaitent que cette publicité soit de moins en moins prégnante. Parce qu'effectivement, si ces règles, elles sont arrivées, si ces lois qui ont été votées d'ailleurs par des élus, par des députés — je rappelle aussi que toutes ces règles, toutes ces lois ne viennent pas de nulle part, je tiens à le rappeler —, et que c'est important de rappeler qui a voté pour ou contre, comme tu l'as fait Nathan et que ces lois viennent parce que quand vous êtes sur le terrain, il y a l'entreprise, il y a aussi les habitants qui ont aussi parfois une voix plus difficile à faire entendre. Et pour autant, je suis très heureuse qu'effectivement cette voix ait été entendue, en particulier sur le numérique. En particulier sur le numérique.

Et je tiens à dire aussi que j'en profite pour dire à ces entreprises, dont certaines sont des entreprises évidemment nationales, qui ont d'ailleurs trouvé le moyen de faire des publicités tout à fait agressives ces derniers jours, eh bien, il serait bien intéressant que ces entreprises se mettent très rapidement aussi dans les règles. Parce que parfois, alors même qu'on leur donne un temps, elles mettent du temps. Et il a fallu les rappeler, leur rappeler qu'elles devaient effectivement répondre juste aux règles qui étaient établies et sur lesquelles nous étions d'accord.

Imaginez... Est-ce que ça ne vous choque pas qu'on dise qu'en 2024, on a été amené, par une réglementation qui a été réfléchie, à enlever 319 panneaux d'affichage publicitaire sur une ville – 319 ? Il en reste, on est bien d'accord. Si ça ne vous choque pas de vous trouver dans une forêt de publicité, je le dis, je trouve qu'il est important aujourd'hui qu'on sache entendre tous les habitants, tous les visiteurs, et c'est de ça dont il est question aujourd'hui et j'en suis sûre que tout le monde sera attentif à participer à l'enquête publique.

Si vous en êtes d'accord, sauf si quelqu'un voulait apporter des éléments supplémentaires, je vous propose de continuer, la procédure qui consiste à passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Treize. Très bien.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions. Très bien. Je vous remercie.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

### A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- arrête :

- le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de RLPi, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du 16 décembre 2019 (cf. annexe « bilan de la concertation »),
- o le projet de RLPi, tel qu'annexé à la délibération.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour: 87

Contre: 13

Abstentions: 2

Conseiller intéressé : 1

# 23. Requalification des espaces publics quartier de St Ferjeux - ville de Besançon - Offre de concours

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Maintenant, je vous propose de passer au rapport n° 23 qui est la requalification des espaces publics pour le quartier de Saint-Ferjeux. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Soumission au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention d'offre de concours.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 24. Commune de Besançon Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°13 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Rapport n° 24, le PLU. Modification n° 13 pour Besançon. Est-ce qu'il y a un mot ou pas particulièrement ? Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification 13 du PLU de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 25. <u>Assurance Dommages Ouvrage (DO) – Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) – Constructeur Non Réalisateur (CNR) pour les travaux de construction de la Grande Bibliothèque</u>

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Le rapport n° 25 concernant l'Assurance Dommages Ouvrages. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de service d'Assurances Garantie Dommages Ouvrage (DO) et d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) et Constructeur Non Réalisateur (CNR) pour la partie des travaux dont l'Université de Franche-Comté est maitre d'ouvrage pour la réalisation de la Grande Bibliothèque à Besançon avec la Compagnie SMABTP déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres du 28 mars 2025, pour un montant de 569 407.31 € TTC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 26. <u>Festival outdoor Grandes Heures Nature – Edition 2025 – Programmation et budget</u> prévisionnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question. C'est dommage parce qu'on allait parler d'attractivité du territoire et de dynamisme du territoire.

Je propose de donner la parole à François BOUSSO, mais on envoie déjà un petit film, c'est bien ça, pour le rapport n° 26 ?

(Diffusion d'un film)

(Applaudissements)

**M. BOUSSO.-** En effet un rapport 26 qui traite de l'édition 2025 du Festival Grandes Heures Nature. On a fait quelques *slides* avec les équipes, ça va être très rapide.

(Diffusion d'un diaporama)

Déjà pour simplement rappeler les derniers chiffres. On a l'état des inscriptions au 19 mai et au 21 mai, vous prenez les mêmes éléments et vous remplacez « 2 953 » participants par « 3 002 » — on a passé la barre des 3 000 inscriptions sportives au Festival. Le cap des 3 000 est important et surtout il permet de déjà battre le record de sportifs en 2025 par rapport à l'édition 2024. C'est un record pour le Festival depuis sa création. Donc, plus de 3 000 personnes déjà inscrites sur l'une des huit épreuves, ça, c'est déjà un grand succès.

La nouveauté aussi qui marche bien, c'est le challenge des communes puisque l'Ekiden des communes qui s'élancera le vendredi soir a déjà 14 communes qui ont créé leur équipe. Besançon, dont je fais partie, compte bien gagner ce premier challenge de Grandes Heures Nature, mais je sais qu'il y a d'autres communes et d'autres élus qui sont inscrits dans d'autres équipes. On voit la liste des communes qui ont déjà leur équipe, mais avec Aurélien et d'autres élus, on compte bien vous battre.

Vingt-deux communes traversées par les épreuves sportives parce que Grandes Heures Nature, c'est un projet de Grand Besançon Métropole. Presque un tiers des communes de Grand Besançon est concerné par des traversées d'épreuves ; 250 kilomètres de circuits en tout et trois communes qui accueillent des départs d'épreuves : Mamirolle avec les Raids X'Périences, Chalèze avec la Rand'O Kayak et Thise pour la Rando Gourmande.

En carte, depuis sa création, Grandes Heures Nature exploite tout le territoire Grand Bisontin. En 2025, c'est la partie sud-est et est du territoire qui vont être concernées par des traversées d'épreuves qu'on voit en vert, que ce soit du vélo, du trail ou de la Rand'O Kayak.

Sur la partie spectacle, l'Ekiden du vendredi soir qui est vraiment l'épreuve phare du Festival et qu'on a souhaité rendre encore plus festive cette année, avec notamment d'un point de vue visuel et musical des surprises qui sont prévues ; les finales de l'Open d'Escalade le samedi soir. On rappelle qu'il y a deux épreuves labellisées Open de France, c'est sur l'escalade et sur la course de paddle où les fédérations françaises nous font confiance pour accueillir des compétitions.

Et puis le retour de quelque chose qui avait beaucoup plu à la création 2019 qui est le retour d'une highline entre Bregille et la Citadelle, on la voit en image. Alors Google n'est pas très récent puisque la Rhodiacéta est encore debout sur cette image. Mais le paysage a un peu changé depuis. C'est une highline qui est tendue entre la Tour du Roi et le Fort de Bregille.

Au passage je remercie les équipes de la LPO qui seront situées en contrebas et qui feront de la médiation avec jumelles pour permettre au grand public d'observer les animaux, les oiseaux qui nichent dans les remparts de la Citadelle durant les spectacles de *highline*. Merci encore à la LPO de se greffer à cette animation.

Un petit rappel sur le programme dense avec les scolaires de différentes classes de Grand Besançon. Elles seront près de 40 classes de tout le territoire ; 40 classes qui rassemblent 1 000 élèves du territoire qui découvriront en avant-première le Festival. Il y a encore de la place, on invite les Maires à se mettre en contact avec leurs écoles pour permettre aux scolaires de visiter le site le vendredi avant le début de l'Ekiden dont les épreuves open et entreprises sont déjà complètes. Pour pouvoir participer à l'Ekiden du vendredi soir, la dernière solution c'est de faire une équipe dans sa commune pour participer au challenge intercommunal.

Les autres épreuves déjà complètes : le Raid Kids et Rando Gourmande et les deux épreuves d'Ekiden. Il y a encore un peu de place dans les autres épreuves, que ce soit les Raids X'Périences, les Rand'O Kayak. En tout cas quasiment tout est complet et en route pour une édition record!

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bravo ! Merci ! En fait, on espère qu'il fera très beau parce que vraiment, on a aujourd'hui, là, sur le territoire énormément d'animations, d'activités, etc., et à chaque fois on fait le

Je rappelle ce qui s'est passé. Gilles, nous étions bien sûr au Trail des Forts. Rappeler que nous avons atteint des scores incroyables et que plus ces scores sont atteints, plus d'ailleurs, ça veut dire qu'on a aussi des personnes qui viennent de l'extérieur, et qui viennent découvrir ce territoire et qui sont toujours dithyrambiques. Il faut le rappeler, parce que c'est important. Et là encore, eh bien, justement, l'impact économique de tous ces événements, il est là. Il est là, il est présent, on le sait. Les restaurants, etc., tout le monde est très content. Moi, à chaque fois, maintenant, dans les restaurants, ils m'expliquent combien ils voient arriver justement des sportifs, des fois en short, qui viennent et qui animent, non seulement animent et font vivre la ville de façon importante et typiquement du fait que ces événements sont au cœur du territoire. Bravo ! Parce que vous avez étendu Grandes Heures Nature à un territoire beaucoup plus large et c'est quelque chose de fondamental.

Je rappelle que d'ailleurs ce Grandes Heures Nature avait été pensé au départ plutôt comme une opération qui était plus de dire qu'on fait venir les équipementiers et il y a une activité économique à Micropolis, etc. Et le choix a été fait, je pense que ça a été un bon choix de réinverser parce que l'on constatait que les équipementiers se posaient la question de savoir pourquoi ils viendraient vendre leurs produits sur ce territoire. Il fallait faire la preuve que c'était un territoire de sport, qu'il y a une clientèle, que les gens sont contents que ce sport se déroule dans un tel cadre, et c'est ça qui est en train de s'opérer, les équipementiers arrivent au fur et à mesure des événements sportifs. Peut-être qu'un jour on reviendra en complément, justement sur cette question d'animer un grand salon équipementier sur Micropolis. Et c'est ça aussi qui se construit d'année en année sur ce territoire.

Donc, bravo à tous pour avoir fait les choix que vous avez faits et merci aux communes d'y participer parce que c'est aussi tout un élan. Et merci à tous les élus qui vont courir.

Je vous regarderai, je vous applaudirai.

Merci encore. Très beau moment.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes ? Gilles, tu voulais rajouter quelque chose peut-être?

M. ORY.- Je pense que tout a été dit par François, en plus on vous a distribué un petit document qui reprend tout le programme des trois jours et puis là, je crois qu'il faudrait aussi qu'on vote le budget prévisionnel aussi.

### Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr. Très bien.

On soumet au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Très bien.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la programmation prévisionnelle de l'édition 2024 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature.
- Approuve le budget prévisionnel de l'édition 2025 pour les parties dépenses et recettes,
- Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat et de parrainage d'épreuves à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature et à encaisser les recettes afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 27. Attribution d'une subvention à Jura Cyclisme pour l'organisation de la Classic Grand Besançon Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 27. Attribution d'une subvention à Jura Cyclisme pour la Classic Grand Besançon Doubs. Là encore, qui fait vivre le territoire, parce que c'est ça qui est intéressant. C'est à partir de nos équipes, de nos agents, mais aussi du bénévolat, parce que chaque fois c'est un bénévolat extrêmement fort qui accompagne ces événements, je tiens à le dire aussi, c'est ce qui arrive. Je reviens sur le Trail des Forts, figurez-vous que ça prend tellement que, comme pour les classiques, par exemple la Classic, les gens aiment venir voir les cyclistes au bord des routes, tout autour des sites qui accueillent cette course. Et pour le Trail des Forts, pour la première fois les organisateurs se sont

trouvés un peu débordés par le nombre de personnes des communes qui sont venues applaudir aussi les coureurs. Donc en fait, c'est une émulation forte. Bravo à tous parce que ça veut dire que par contre, chaque fois, il faut un engagement très, très, fort de l'ensemble des bénévoles dans toutes les communes. Je vous le dis, c'est important parce que les organisateurs, à un moment donné, c'est compliqué, mais en même temps, plus l'événement prend en place et plus on voit des bénévoles arriver. Je crois que c'est plus de 550 bénévoles qu'il y a eu pour le Trail des Forts. Là, je ne sais pas combien de bénévoles vous avez, François ?

#### M. BOUSSO.- Plusieurs centaines.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Plusieurs centaines à chaque fois. Voilà, merci à eux aussi et merci aux clubs. Merci à tous. Très bien. Oui, Yves.

**M. GUYEN**.- J'ai juste une petite suggestion, Madame la Présidente, ça serait bien que l'on puisse voter les subventions avant les manifestations. En règle générale, je trouve que ça serait mieux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, je suis bien d'accord avec toi, mais j'ai toujours quelques résistants alors même que c'est récurrent la Classic. Mais peut-être qu'il y a une raison que je ne connais pas. En tout cas. tu as raison.

En fait, en même temps, regarde, quand on paye la subvention, on sait qu'elle va servir à quelque chose puisque l'événement a été un succès aussi. Très bien, je propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il v a contre ? Des abstentions ? Très bien, merci.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'attribution d'une subvention de 30 K€ à l'association Jura Cyclisme,
- approuve la convention correspondante annexée au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention avec Jura Cyclisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

#### 28. Modification des tarifs d'eau potable 2025

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Rapport n° 28 sur les tarifs d'eau potable. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté vote la modification du tarif du mètre cube d'eau potable (redevance) appliqué aux usagers du service d'eau potable de la commune de Saint-Vit et du montant de l'abonnement eau potable pour les compteurs dont le diamètre est supérieur à 30 mm.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

### 29. <u>Vente d'eau potable en gros entre la Communauté de Communes du Pays Riolais, le Délégataire et la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole</u>

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Rapport 29, encore pour la question de l'eau. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de vente d'eau potable en gros entre GBM, la CCPR et son Délégataire pour les communes de Boulot, Bussières, Buthiers, Etuz, Montboillon et Voray-sur-l'Ognon, jointe en annexe,
- approuve l'avenant de résiliation de la précédente convention, annexé au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

30. Avenant n°5 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement de la commune de Saint-Vit entre la Société de distribution Gaz et Eaux et Grand Besançon Métropole (GBM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 30. Là encore, sur l'affermage assainissement entre la commune de Saint-Vit et Gaz et Eaux. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a contre ? Des abstentions ? Merci.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- vote l'avenant n°5 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement entre Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°5 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement entre Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 31. Fourniture et installation des diffuseurs d'air des tranches 1 et 2 de la station de traitement des eaux usées de Port Douvot à Besançon – Autorisation de signer un accord- cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 31. On est content qu'il pleuve trois gouttes, mais en même temps, il nous manquait beaucoup d'eau. Peut-être que c'est l'occasion aussi de rappeler ce que l'on sait, c'est que quand la sécheresse commence au mois de mai, on rêve tous qu'il va se remettre bien à pleuvoir pour de vrai parce que nos rivières sont vraiment très, très, basses, et notre ressource est très vulnérable.

Sur le 31, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue, pour un montant maximal, sur sa durée totale, de 442 000 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 32. <u>Fourniture de matériels de branchements d'eau potable – Autorisation de lancer et de signer un accord-cacre</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 32. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les 3 lots de l'accord-cadre les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 33. Fonds d'aide en faveur de l'hébergement touristique : mise à jour des critères et état d'avancement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 33. Sur la question de l'hébergement touristique, justement, on est très heureux. On a de très bons signes en matière d'hébergement touristique. Vraiment, on en est très fier, c'est un des indicateurs.

Est-ce qu'il y a contre ? Des abstentions ? Merci.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte des données relatives au FIHT à ce jour,

- approuve la correction à apporter au tableau des critères du règlement d'attribution des aides du FIHT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

#### 34. Partenariats en matière de promotion du tourisme sur 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 34. Partenariats en matière de promotion de tourisme.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

MM Patrick AYACHE (1), François BOUSSO (1) et Benoit VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte des partenariats en matière de promotion du tourisme pour 2025,

approuve la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de

l'Ognon avec Destination 70 jointe en annexe,

autorise Madame la Présidente ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon avec Destination 70.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 3

# 35. Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation – Soutien aux projets des sociétés Archéon et Société de Montres Besançon

**Mme LA PRÉSIDENTE**.- Rapport 35. Le Fonds Régional pour l'Innovation aux projets des sociétés Archéon et Société de Montres Besançon. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une avance remboursable à hauteur de 50 000 € à la société Archéon dans le cadre du FRI.

### attribue une subvention à hauteur de 40 000 € à la société SMB dans le cadre du FRI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Écoutez, je crois que nous avons bien terminé et je vous propose de nous retrouver autour d'un verre et d'un petit bout de comté, parce que je suis sûre que nous serons heureux d'y goûter. Merci. La séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Olles ORY Vice-Président Anne VIGNOT Maire de Besançon